

# Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

## L'EXPERT

Actualité : commande publique p.6

## MANIFESTATION À PARIS

Les Barreaux de Nice et Grasse en pointe p.5

## DERNIÈRE PAGE

Juris Cup : toutes voiles dehors !



**AVEC LES AVOCATS "GESICA"**

**La puissance d'un réseau francophone**

# GESICA : "TRAVAILLER EN RÉSEAU EST UNE INCONTESTABLE VALEUR AJOUTÉE"

Qu'ils soient français ou étrangers, ils ont en commun le partage de notre langue et ont créé entre-eux un réseau international qui permet d'additionner les compétences



Entourant le président Donnette, le comité directeur de Gesica devant le monument "I love Nice" de Rauba Capeu.

Le réseau Gesica a choisi la capitale de la Côte d'Azur pour tenir, le week-end dernier, son comité de direction. Au programme de ces journées de travail : l'organisation du congrès annuel de Chantilly et la vie de cette association d'Avocats dont Maître Isabelle Schmeltz, du cabinet AJIS-Avocats, est la vice-présidente.

## Maître Schmeltz, présentez-nous Gesica en quelques mots.

C'est le plus important réseau international d'Avocats indépendants et francophones. Il a quarante ans, est présent dans vingt-cinq pays. Il y a parmi nous des professionnels de toute la francophonie bien sûr, mais aussi de toute l'Europe, des États-Unis (côte Est et côte Ouest), du Canada, de Russie, du Liban, d'Amérique du sud, etc.

## Comment est venue l'idée de créer ce réseau ?

Au départ, ce fut informel. Un collègue avait un dossier de contentieux avec un constructeur de maisons individuelles qui avait sévi dans toute la France. Il cherchait donc un correspondant dans chaque département. Par

la suite, l'association a été créée, s'est structurée. Elle a d'abord accueilli des Avocats qui se connaissaient entre-eux. Maintenant, les nouveaux venus doivent établir un dossier pour prouver leurs compétences. Ce maillage du territoire est important à l'heure de la disparition de la postulation.

## Les adhérents sont certes francophones, mais pas forcément spécialistes du droit français...

Oui, nous travaillons en complémentarité. Par exemple, un Français installé à San Francisco veut faire établir un contrat de construction pour bâtir dans cette ville. Gesica va donc lui proposer un contact rapide avec un Avocat californien membre du réseau, spécialisé et qui parle notre langue, ce qui facilite vraiment les choses. Et l'inverse est aussi vrai pour les étrangers qui ont un dossier en France.

## Gesica est-elle bien représentée en province aussi ?

D'abord, au sein de l'association, nous avons instauré le principe d'une présidence par alternance : une fois un Parisien, une fois un "provincial". Notre président

actuel est Maître Christophe Donnette, du Barreau de Saint Quentin. L'association est représentée auprès de tous les TGI, ce qui permet à nos clients de trouver en proximité un Avocat dans toute la France. Par exemple, s'ils habitent Cannes et cherchent un spécialiste dans les dommages corporels à Bordeaux, ils trouveront sur notre site internet, récemment refondu, un choix pertinent de professionnels. <sup>(1)</sup>

## Et dans les Alpes-Maritimes ?

Nous sommes trois cabinets adhérents dans le 06 : à Nice AJIS-Avocats (droit des affaires) avec Maître Jeandros-Perrot et moi-même; le Cabinet Berliner-Dutertre-Lacrouts (droit immobilier et droit public), et à Cannes Legis Conseils (droit des affaires). Maître Philippe Dutertre a été président national de Gesica, j'en suis actuellement la vice-présidente.

## Concrètement, qu'est-ce que Gesica apporte à ses membres ?

Des formations de très haut niveau, avec les meilleurs spécialistes. Nous avons créé des "clubs" comme celui du droit commercial qui a traité de "la

structuration des groupes" dans le cadre de la loi Pacte, les clubs immobilier, médiation, famille, droit public, droit pénal...

Ensuite, c'est la puissance du réseau : travailler ensemble avec des Avocats spécialisés et reconnus pour leurs compétences est une incontestable valeur ajoutée. Nous fédérons aussi nos confrères des pays étrangers avec une section internationale très active, ils savent ainsi où s'adresser lorsqu'ils ont un dossier en France, ou entre pays francophones.

## Un comité de direction tenu à Nice ?

Grâce au Bâtonnier Thierry Troin, nous avons pu le tenir à la Maison de l'Avocat de Nice pour préparer le congrès qui se déroulera à Chantilly du 31 octobre au 3 novembre. Le thème retenu cette année est : "Les pirates". Car nos exercices sont menacés par des startups, des plateformes sur internet. Nous mènerons une réflexion sur ces sujets, et organiserons des ateliers de perfectionnement juridique et de gestion des cabinets lors de ces rencontres.

Propos recueillis par Jean-Michel CHEVALIER

<sup>(1)</sup> [www.gesica.fr](http://www.gesica.fr)

# TAUX : LEUR BAISSÉ PRÉVISIBLE N'EST PAS FORCÉMENT UNE BONNE AFFAIRE...

**L'économie ralentit dans la zone euro, surtout en Allemagne qui en a été longtemps le moteur. La BCE tente de relancer la machine, mais gare aux dommages collatéraux sur les épargnants**

## Des hauts et des bas

Les financiers scrutent avec intérêt - et maintenant avec un peu d'inquiétude - tous les mois et demi les taux d'intérêt "directeurs" annoncés par la Banque Centrale Européenne (BCE). Ces taux, applicables dans les dix-neuf pays de la zone euro, influent sur le coût du crédit bancaire ainsi que sur le rendement de l'épargne. En gros, des taux bas facilitent les investissements et relancent l'activité, mais ce n'est pas si simple...

## Pauvres banques

Alors qu'au milieu des années 80 les ménages empruntaient encore avec des taux supérieurs à 10% pour de l'immobilier à 20 ans, aujourd'hui les intérêts réclamés sont très faibles (de 1 à 2% selon la qualité des dossiers). Une baisse qui compense... la hausse du prix du mètre carré. Au final, l'effort réclamé est un peu moindre, mais...

Ce qui a changé, c'est surtout pour les banques qui gagnent (beaucoup) moins.

## Des euros dormants

Et pourtant, nos établissements bancaires se financent eux-mêmes à... 0% depuis mars 2016 et à -0,5% depuis la semaine dernière. Ils sont cependant taxés à 0,4% pour leurs "liquidités excédentaires" qui sont stockées à la BCE faute d'avoir été placées dans l'économie.

Il y avait ainsi 1 800 milliards d'euros "dormants" au début du mois de septembre. En clair, les banques ont intérêt à prêter aux entreprises et aux ménages, même à faible taux, plutôt que de payer pour ces abondantes "liquidités excédentaires"...

## Bye Bye super Mario !

Les taux bas - voire négatifs - permettent à des pays dont la France de se financer à bon compte sur les marchés. Mais si la croissance de la zone euro n'atteint pas les 2% - seuil considéré comme celui de la stabilité des prix, ce qui est prévisible avec le ralentissement allemand - la BCE pourrait reprendre son programme d'achat des dettes d'entreprises et dettes publiques pour faire baisser les taux et permettre aux agents économiques d'emprunter plus facilement. C'est le dernier message de Mario Draghi, qui vient de quitter la gouvernance de l'établissement.

## Fluctuat...

Les banques sont dans l'obligation de renforcer leurs capitaux propres pour parer à de nouveaux chocs financiers. Rappelons-nous que, sans l'intervention massive de la BCE et des États, nombre d'entre-elles se seraient effondrées lors de la grande crise, alors que seules les plus fragiles avaient sombré sans heureusement entraîner tout le système dans leur déconfiture.

## Risque

Cette baisse généralisée des rendements conduit certains - comme les futurs retraités allemands - à prendre des risques excessifs sur les marchés, d'où la crainte d'une nouvelle bulle qui pour en être cyclique pourrait aussi devenir inévitable...

## Compensation

Les banques dépendant des prêts et dépôts souffrent particulièrement de cette conjoncture, bien plus que celles qui ont diversifié leurs offres vers l'assurance et les services financiers. La concurrence est donc rude entre les établissements, qui doivent compenser de faibles marges par du volume.

## Épargner rapporte peu

À l'autre bout de la "chaîne", les épargnants ne sont pas à la noce, avec des taux d'intérêts eux aussi historiquement bas : 0,75% pour le livret A (bloqué depuis quatre ans), 0,50% pour le CEL... Le risque d'une nouvelle baisse en 2020 est bien réel. Les fonds en euros de l'assurance-vie ont rapporté en moyenne 1,83% en 2018, deux fois moins qu'en 2009. Et ne comptez pas sur les livrets bancaires, fiscalisés, pour vous refaire une santé : ils ne rapportent plus que 0,11% en moyenne selon les calculs du site CBanque...



Jean-Michel CHEVALIER

## LES CHIFFRES

**15,5 millions** de retraités en France, soit 23% de la population.

**5 fois plus** de retraités aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. 650 000 nouveaux retraités par an.

**1,7 actif cotisant** pour 4 retraités.

**320 milliards**, l'enveloppe globale des retraites en France.

**19%** des femmes contre 9% des hommes attendent 67 ans pour une retraite sans décote.

**42%** d'écart de pension entre les hommes et les femmes retraités.

(Source : rapport Delevoye).

## NOMINATIONS, CARNET

**Décès de Maurice Garnero, ex Bâtonnier du Barreau de Grasse**

Nous avons appris avec peine le décès de Maître Maurice Garnero, ancien Bâtonnier du Barreau de Grasse (1981-1982), qui était toujours actif au service de la profession en faisant partie du conseil d'administration de la Carpa dont il avait été le président de 1976 à 2001. Figure reconnue, il laissera le souvenir d'un homme attentif aux autres. "C'est une page importante de l'histoire du Barreau de Grasse qui se tourne" estime le Bâtonnier Roland Rodriguez.

**Police : nouveau patron à Nice**

Le commissaire divisionnaire Florent Mion a été installé dans ses fonctions de chef de l'antenne de police judiciaire de Nice lors d'une cérémonie présidée par le préfet Bernard Gonzalez. Le nouveau patron des policiers niçois remplace le divisionnaire Philippe Frizon, qui aura passé neuf ans sur la Côte d'Azur et a été nommé en début d'été numéro deux de la PJ de Marseille. À ce titre, il continuera d'avoir sous sa coupe les policiers niçois.

**Éric Soulier, nommé directeur à l'Institut français**

Éric Soulier vient d'être nommé au poste de directeur du département Développement et Partenariats de l'Institut français. Il était précédemment conseiller de coopération et d'action culturelle à Ankara. À ce poste, il a accompagné de nombreux projets dans les domaines culturel, universitaire, éducatif et de la communication. Il s'est notamment investi dans la mise en place de projets

d'envergure tels que Be Mobile Create Together qui est un projet sur financement européen de mobilité de jeunes artistes.

**Michel Sapin est devenu Avocat au Barreau de Paris**

Michel Sapin, 67 ans, ancien député de l'Indre et ancien ministre socialiste de l'Économie et des Finances sous François Hollande, vient d'intégrer le Barreau de Paris. Il va faire du droit des affaires. L'hebdomadaire Le Point note - un peu perfidement - qu'il a été autorisé par le conseil de l'Ordre à s'inscrire "sans formalité ni concours" et qu'il pourra exercer sans en passer par le Capa.



## &gt;&gt; LA GAZETTE &lt;&lt;

**Nice présente son patrimoine judiciaire**

Le TGI de Nice organise des animations et conférences samedi 21 septembre pour les journées européennes du patrimoine : portes ouvertes de 10 h à 17 heures du Palais de justice, visites guidées des salles d'audience, atelier de police technique et scientifique. À 10h30, conférence "Que justice soit faite !", un aperçu de l'histoire judiciaire autour du Sénat de Nice. À 14 heures "Lutte contre le pillage des sites archéologiques et le trafic international des biens culturels"; à 15h30 "À Nice, la Justice en ses palais" ou l'histoire des bâtiments de l'institution.

**Formation continue avec l'Université**

Université Côte d'Azur propose une offre de formation continue au plus près des besoins des publics adultes et des partenaires du monde socio-économique. Elle accueille près de 3 600 stagiaires adultes par an. Les dossiers de demande de recevabilité

en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'année 2019-2020 sont à déposer avant le 19 octobre 2019 par mail à vae@unice.fr.

**Petites matinales : l'inaptitude au travail**

C'est l'heure de la rentrée pour les Petites Matinales ! Maître Nathalie Koulmann, Avocate associée chez Talliance Avocats, animera la séance sur "Comment gérer les cas d'inaptitude au travail ?" Elle fera le point sur l'état actuel du droit et de la jurisprudence, en mettant en avant les écueils à éviter. La gestion de ces dossiers est sensible et soumise à un formalisme très exigeant qui emporte de nombreux risques pour l'entreprise.

Mardi 24 septembre, 8h30, "La Verrière à Nice".

**Les Avocat(e)s retournent au collège le 4 octobre**

Le Conseil National des Barreaux et le ministère de l'Éducation nationale renouvellent la journée du

droit dans les collèges. Elle se déroulera dans tous les établissements de France volontaires. Dans chaque classe, se tiendra un échange de deux heures entre un Avocat, un enseignant et ses élèves autour de l'égalité femmes/hommes entre les filles et les garçons et la question de la non-discrimination.

Les Avocat(e)s qui souhaitent participer peuvent s'inscrire sur le site : [journeeedudroit.fr](http://journeeedudroit.fr)

**Saisie immobilière : conférence à Monaco**

Clarelis organise vendredi 11 octobre à Monaco un petit déjeuner-conférence sur le thème "La banque et la saisie immobilière : du judiciaire à l'amiable". La saisie immobilière peut également être utilisée par le gestionnaire de crédit comme un outil efficace dans une discussion ouverte avec le débiteur en défaut. Ce sont ces aspects, à la marge entre le contentieux pur et la discussion amiable, qui seront abordés par Maîtres Philippe Buerch et Ghislain Hermet, notaires.

Rés : [clarelis@notaires.fr](mailto:clarelis@notaires.fr).

**LE JUGE LEVRAULT NOMMÉ À NICE ?**

Selon nos confrères du Nouvel Observateur, qui ont relayé la proposition qui lui a été faite par le Ministère de la Justice, le juge Édouard Levrault pourrait être nommé vice-président du Tribunal de Grande Instance de Nice. Son détachement à Monaco n'a en effet pas été renouvelé par la Principauté, ce qui est inhabituel. Ce magistrat a été en charge de dossiers sensibles, comme le différend entre le marchand d'art Yves Bouvier et l'homme d'affaires russe Dmitri Rybolovlev, ancien patron de l'AS-Monaco. Surtout, il avait mis en examen pour "corruption passive et trafic d'influence" des personnalités de premier rang, comme le directeur des services judiciaires et un ancien conseiller du gouvernement. Ainsi que, dans un autre dossier, de hauts responsables policiers.

J.-M. Ch

# RETRAITES : LE NON CATÉGORIQUE À LA RÉFORME



Parmi les autres, le Barreau de Nice a battu le pavé parisien du côté de l'Opéra pour s'opposer à la réforme des retraites.

Cette fois, pour le gouvernement, les vacances sont bien terminées ! Les Avocats, les pilotes de ligne, les stewards et hôtesses, les médecins, les kinés, les infirmières libérales et d'autres professions ont battu le pavé des grands boulevards de Paris ce lundi pour crier que le projet de réforme des retraites en gestation ne leur convient pas. Mais alors pas du tout !

Défilant derrière des banderoles, la quasi totalité des 164 Barreaux de France étaient "montés" pour cette manifestation nationale lancée par le CNB et appuyée par la Conférence des Bâtonniers. Un appel qui a trouvé un large écho dans la profession en colère. Une mobilisation assez inhabituelle chez les "robes noires" qui, brandissant des pancartes, prenaient les passants

à témoin : "Qui vous défendra quand on ne sera plus là ?"

Dans le cortège, on repérait facilement les Azuréens, niçois et grasseois, qui n'étaient pas les moins motivés avec leurs Bâtonniers respectifs, Maîtres Thierry Troin et Roland Rodriguez, qui avaient eux aussi fait le déplacement.

À Nice, toutes les audiences ont été renvoyées, sauf celle des Assises, le Palais de Justice restant étonnement calme en cette journée ensoleillée.

## Menace sur la tirelire

Édouard Philippe, qui veut laisser du temps à "la concertation" avant un vote "en 2020" a-t-il entendu le rejet de cette réforme par les Avocats ? Réponse dans quelques semaines, après cette première journée de manifes-

tation interprofessionnelle, qui faisait elle-même suite à une grève des transports en commun vendredi dernier, mettant "à pied" des dizaines de milliers de Parisiens voulant se rendre ou revenir du travail.

"Nous sommes 700 000 professionnels qui, tous les jours, transportons, soignons et défendons nos concitoyens (...), réunis contre les propositions du rapport Delevoye sur la réforme des retraites" ont expliqué les manifestants à qui voulait les entendre.

Pour les Avocats, c'est l'incompréhension, alors que la présidente du CNB Maître Féral-Schuhl, a rappelé que la profession n'a "jamais réclamé l'aide ni la solidarité du régime général des salariés pour le régime de retraites" mais qu'au contraire "elle contribue chaque année à ce

régime général en reversant des sommes importantes", chiffrées à 80 millions d'euros par an.

Vouloir fusionner ce régime dans le pot commun est donc une mauvaise idée pour les Avocats, d'autant qu'elle leur confisquerait les "économies" réalisées du fait de leur bonne gestion des retraites.

## Plus de cotisation et moins de pension...

Chez les manifestants, comme dans les cabinets de ville, on pointe aussi du doigt le "doublement des cotisations retraites, qui passeraient ainsi de 14% des revenus à 28%" pour la grande majorité des Avocats indépendants.

Un taux global que contestent d'ailleurs les services de la Chancellerie, qui se livrent à de savants calculs pour démontrer que les "petits revenus" seront gagnants avec cette réforme.

À voir...

La volonté du gouvernement est donc de dissoudre 42 régimes particuliers, dont celui des Avocats, en un seul. Un nouveau régime "à points" mais qui fait craindre aux robes noires de se retrouver "à poil".

Alors que les gilets jaunes recommencent timidement à montrer le bout de leur nez, le climat social s'est déjà alourdi.

Édouard Philippe restera-t-il droit dans ses bottes ?

J.-M. CHEVALIER



Le mouvement a été très suivi par les médias, comme ci-dessus par BFM-TV, en direct avec les manifestants.

# ACTUALITÉS DU DROIT DE LA **COMMANDE PUBLIQUE**

En cette rentrée de septembre, et à quelques mois des élections municipales, il n'est pas inopportun de rappeler à tout un chacun, aux décideurs territoriaux comme aux chefs d'entreprise, combien les règles de la commande publique doivent être respectées, en particulier lorsqu'il s'agit de prévenir et d'empêcher le favoritisme et la prise illégale d'intérêt. La responsabilité pénale des décideurs territoriaux et des entrepreneurs n'est pas une simple théorie que l'on enseigne dans les amphithéâtres de la Faculté de Droit. Les conséquences peuvent être notoirement douloureuses.

Ce rappel liminaire effectué, nous vous proposons un panorama de jurisprudence faisant le tour des dernières actualités en matière de commande publique. Il convient de rappeler que la plupart des arrêts rendus ces derniers mois le sont encore en application soit de l'ancien Code des marchés publics soit de l'ordonnance de 2015. En effet, le Code de la commande publique n'est en vigueur que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Notons à ce sujet que, depuis un décret de juillet 2019 (Décr. n°2019-748, 18 juillet 2019), les dispositions relatives à la facturation électronique, issues du décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016, viennent d'être codifiées dans le Code de la commande publique.

## Panorama de jurisprudence de la rentrée 2019/2020

oOo

- **CE, 12 juillet 2019, n°429782, CNAM :**

Les informations communiquées aux candidats doivent être complètes, notamment lorsqu'elles peuvent avoir une incidence sur le coût de transport des biens objet du marché. À défaut, le manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence est constitué.

oOo

- **CE, 1er juillet 2019, 412243 :** Le Conseil d'État a précisé les conditions du recours "Beziers I" à savoir notamment que l'action des parties à un contrat adminis-

tratif en contestation de la validité de celui-ci est ouverte pendant toute la durée d'exécution de celui-ci, aucune règle de prescription contraire pouvant alors être opposée.

oOo

- **CE 28 juin 2019, n°420776 :**

Si la méthode de notation annoncée par l'acheteur public n'est pas respectée par ses services, quoique cela ait pu avoir une incidence sur le classement des offres, le vice du consentement n'est néanmoins pas constitué. Cet arrêt peut prêter le flanc à la critique en ce qu'il n'est pas opportun. Pour autant, l'analyse de la plus haute juridiction administrative fait preuve d'une évidente rigueur juridique : le changement de la méthode de notation ne peut pas, juridiquement, constituer un dol, une erreur, ou une violence. Et il n'est pas envisageable de généraliser les cas d'annulation alors que cette dernière reste et doit rester la sanction suprême. Pour autant, la crainte d'une entreprise candidate de voir changer les règles de notation à la dernière minute, lorsque cela est de nature à favoriser l'entreprise sortante, peut être entendue mais doit être traitée sous l'angle du seul favoritisme, à condition qu'il soit constitué. Mais il ne s'agit pas d'un vice du consentement. L'intervention du législateur serait dès lors souhaitable afin de garantir aux candidats des conditions sereines de candidature et de notation, puisqu'à l'évidence les juges du fond n'ont pas entendu évoquer la notion de favoritisme. Alors que M. Emmanuel Macron, alors Ministre de l'Économie, avait déclaré, dans un discours du 15 avril 2016, que "*la commande publique doit nous permettre de faire une politique de développement des PME*", insistant notamment sur l'impératif de "*sécurité juridique*". Manifestement, le gouvernement a encore du travail en la matière.

oOo

- **CAA Douai, 20 juin 2019, n°17DA00086 :**

Une visite de site, qui peut être imposée par l'acheteur public et indiquée dans l'avis de publicité



**Par Maître Alexandre-Guillaume TOLLINCHI**

Avocat à la Cour – Docteur en Droit  
Avocat associé de la SELARL TOLLINCHI'S LAW FIRM (Barreau de Nice)  
Enseignant à la Faculté de Droit de Nice

et le règlement de la consultation, n'est pas nécessairement groupée. La jurisprudence fait preuve de souplesse en admettant que l'absence de visite groupée ne présuppose pas que tous les candidats n'aient pas bénéficié des mêmes éléments d'information de nature à leur permettre de formuler des offres adaptées. En outre, si une visite a été faite en retard par rapport à la date et à l'heure fixée par l'acheteur public, cela ne vicie pas la procédure.

oOo

- **CE, 14 juin 2019, n°41444 :** Aucun texte ni aucun principe n'interdit à une personne publique de se porter candidate à l'attribution d'un marché public ou d'un contrat de délégation de service public, ce afin de satisfaire un intérêt public local. Attention : pour ne pas fausser la concurrence, le prix proposé par la personne publique candidate, qui peut être inférieur au prix proposé par une société privée, doit néanmoins être déterminé en prenant en compte l'ensemble

des coûts directs et indirects concourant à sa formation, sans que la collectivité publique bénéficie, pour le déterminer, d'un avantage découlant des ressources ou des moyens qui lui sont attribués au titre de ses missions de service public.

oOo

- **CE, 12 juin 2019, n°427397 :**

Il est possible de fixer un maximum concernant un accord-cadre à l'issue de la procédure de passation et non avant son lancement. L'estimation doit néanmoins être obligatoirement indiquée dans l'avis de publicité.

Ces quelques arrêts ne constituent pas un panorama exhaustif, pas plus qu'une consultation. Il appartient en effet aux décideurs territoriaux et aux candidats éventuels de se rapprocher d'un Avocat exerçant dans le domaine de la commande publique pour toute consultation pré-contentieuse ou pour tout litige.

## ÉDITO. PARFOIS, IL SUFFIT D'OSER (ET C'EST MÊME À ÇA QU'ON LES RECONNAÎT...)

- **C'est beau le progrès** : comment s'étonner du grand désamour des Français pour leur voiture qui commence à tracasser les constructeurs ? Il n'y a pourtant pas de quoi s'inquiéter puisque ce secteur n'emploie que 400 000 personnes... Après nombre de punitions et vexations (taxes, 80 km/h, contrôles techniques renforcés), on nous promet maintenant des radars tourelles capables de détecter les excès de vitesse, le franchissement de ligne continue, le non-respect des distances de sécurité, le non-port de la ceinture, le téléphone portable au volant...

Tout cela pour la sécurité routière, bien sûr, et pas du tout pour colmater les trous béants du budget de l'État. Courage, seulement quatre cents de ces appareils seront installés d'ici la fin 2019 le long de nos belles routes, et ils remplaceront très vite tous les "vieux" radars, il est vrai largement amortis.

La prochaine étape sera t-elle celle des radars à reconnaissance faciale, qui liront dans nos pensées, pour voir, si d'aventure, on n'aurait pas l'intention d'appuyer sur le champignon sitôt la tourelle dépassée ?

- **Les cambrioleurs qui ont pillé le train postal Glasgow-Londres** dans les années 60 ne sont que de gentils amateurs... Leur exploit n'est rien en comparaison de la fusion des régimes de retraites en un seul qui aura pour effet, pour des professions libérales comme les Avocats, de doubler les cotisations et de diviser par deux les pensions.

Il suffisait d'y penser, ou plutôt d'oser le faire.

En d'autres termes, cela s'appelle "faire les poches", et pour que les comptes soient bons à défaut de faire de bons amis, la réserve de précaution de la Caisse Nationale des Barreaux Français (CNBF) risque en plus d'être confisquée pour être versée dans le pot commun. En la matière, avoir été vertueux en géant "en bon père de famille" est bien mal récompensé.

Les Avocats ne sont d'ailleurs pas les seuls à se faire détrousser au coin du bois. Les pilotes d'avion aussi, ainsi que les Notaires et autres professions qui avaient pourtant thésaurisé en vue de jours difficiles. Sans imaginer un tel siphonnage de leurs petites économies pour leurs vieux jours.

- **Tandis que le microcosme politique** s'énervait au sujet de la mise en examen du président de l'Assemblée, voici que Patrick Balkany, a été condamné

au même moment à quatre ans de prison pour fraude fiscale. Il est reparti du palais de justice entre deux gendarmes, une scène inhabituelle sous notre V<sup>ème</sup> république qui s'est plutôt montrée tolérante avec le personnel politique. Si la chute de Balkany et les ennuis judiciaires de Ferrand peuvent réjouir ceux qui remettent tout en cause, ces deux "événements" montrent en tous cas que notre justice fonctionne en liberté, ce qui est une bonne nouvelle. (Et ce n'est pas parce que l'on a fait l'objet d'une perquisition que l'on a soit même médiatisée que cela justifie de crier très fort au "procès politique"...).

J.-M. CHEVALIER



## ÉDITION : LE DELECOURT NOUVEAU EST ARRIVÉ

Journaliste et écrivain, Nicolas Delecourt collabore aux Petites Affiches des Alpes-Maritimes en publiant les "Opportunités d'affaires" appréciées par les entrepreneurs azuréens. Dans son dernier livre "Sans fautes(s), trucs et astuces pour ne plus jamais faire de fautes d'orthographe", tout - ou presque - est dit dans le titre. À l'heure des horreurs plus ou moins phonétiques écrites à la va-vite sur les textos, voici donc une œuvre de salut public pour notre belle langue française que l'on martyrise un tantinet, y compris dans nos courriers (et nos articles aussi parfois).

Le "Delecourt" donne ses petits trucs pour éviter les fautes d'orthographe que l'on retrouve régulièrement dans les écrits personnels ou professionnels : mots-pièges, noms composés, accords de participe passé, écriture des nombres, des adverbes... et autres petites gracieusetés de la langue française.

Il ne s'agit pas d'un guide d'orthographe et de grammaire. La méthode repose sur des moyens mnémotechniques. Elle est



### Sans fautes(s)

Trucs et astuces pour ne plus jamais faire de fautes d'orthographe dans vos écrits

Parce que les correcteurs d'orthographe ne respèrent pas tout !



EDITIONS DU PUITS FLEURI

© DK

même ludique, voire amusante. Un "guide de survie" pour éviter des fautes d'orthographe qui peuvent se révéler fatales : un sondage Opinionway de 2019 indique que les recruteurs rejettent les CV comprenant des fautes, et qu'une carrière peut être freinée pour cause d'orthographe défaillante...

Un ouvrage à avoir toujours à portée de main, aux Éditions du Puits fleuri.

## I.A. : UNE SEMAINE DÉDIÉE À LA FAC DE DROIT

Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Karim Benyekhlef est titulaire de la chaire d'excellence Alexandre Koyré 3IA-Université Côte d'Azur qui organise une semaine sur le thème "Justice et Algorithmes" du 18 au 22 novembre 2019.

Le Pr Benyekhlef donnera sa leçon inaugurale sur le thème "Une courte histoire d'Internet : la régulation des (par les) artefacts technologiques" le mardi 19 novembre, de 17 à 20 heures, à la Faculté de Droit et Science Politique de Nice (amphi 200). Son intervention sera précédée par celle du doyen Xavier Latour.

Le Pr Benyekhlef assure à Montréal la direction du Laboratoire sur la cyberjustice dont les travaux facilitent l'accès à la justice en développant des outils logiciels et en analysant les obstacles à leur implantation et leurs possibles incidences socio-juridiques.

Après avoir dirigé une équipe internationale, il pilote maintenant le projet "Autonomisa-



tion des acteurs judiciaires par la cyberjustice et l'intelligence artificielle" qui vise à mettre l'intelligence artificielle au service des justiciables et des acteurs judiciaires afin d'accroître l'accès à la justice.

Pendant toute la semaine, diverses conférences et ateliers sont organisés, comme "L'usage des algorithmes dans le discours public. La liberté d'expression à l'épreuve des plateformes numériques"

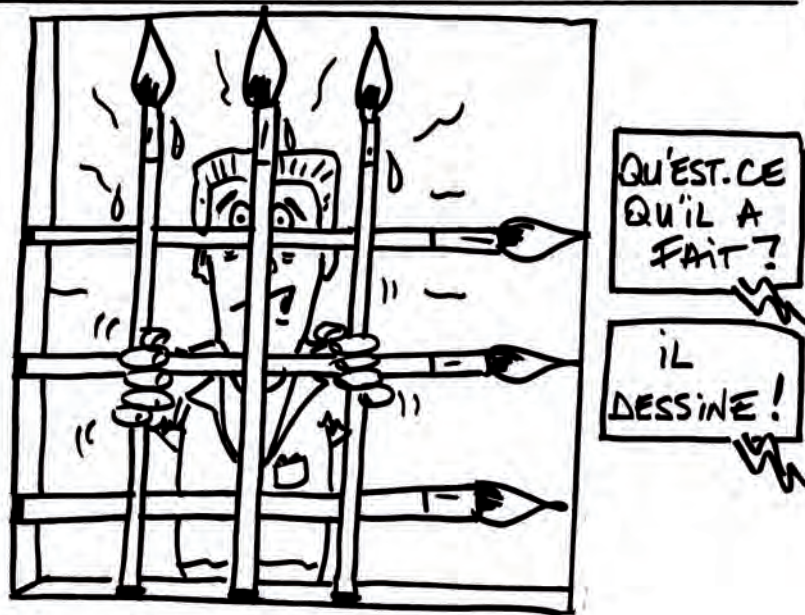
LA PHRASE

“ La perspective des prochaines élections municipales et l'élaboration du nouveau PLUM auront des conséquences sur l'octroi des permis de construire. ”

Jean-Marie Ebel, président de l'Observatoire Immobilier de l'Habitat.

# LE COUP DE CRAYON

UNE PENSÉE POUR MUSA KART, EN PRISON EN TURQUIE



BELTRAMO

L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

## OBSERVATOIRE : APPEL AU DON POUR SA RESTAURATION

L'Observatoire de la Côte d'Azur, avec le concours de la Fondation du patrimoine, lance un appel aux dons pour restaurer le Pavillon Henri Chrétien. Basé sur les hauteurs de Nice, l'Observatoire possède un patrimoine architectural remarquable, dont les principaux acteurs ont été Raphaël Bischoffsheim, le mécène, Charles Garnier, l'architecte, et Gustave Eiffel, l'ingénieur.

Inauguré en 1887, il est encore aujourd'hui un opérateur de recherche reconnu internationalement en Sciences de la Planète et de l'Univers.

Le Pavillon Henri Chrétien, composé de trois corps de bâtiments, nécessite une rénovation pour rendre aux chercheurs un outil de travail performant et sécurisé.

L'Observatoire de la Côte d'Azur a pour mission "de contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition systématique de données d'observations, le développement et l'exploitation de moyens théoriques, expérimentaux et techniques appropriés, dans les domaines de l'astronomie, des géosciences, des sciences connexes et de leurs applications". L'Observatoire de la Côte d'Azur



La Fondation du Patrimoine soutient l'Observatoire de Nice.

a pour mission de contribuer aux fonctions de surveillance et de prévision des phénomènes naturels liés aux domaines de l'astronomie, l'astrophysique et de la géophysique. Il abrite trois unités mixtes de recherche : Artémis, Géozur et Lagrange. Il met à la disposition de ces laboratoires des plateformes, et est installé sur quatre sites : le

plateau de Calern, le mont Gros où se trouve le siège site historique de l'Observatoire de la Côte d'Azur, le campus de Valrose à Nice et le site de Géozur dans la technopole de Sophia Antipolis.

Il est labellisé par l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS.

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## DÉCHETS CIRCULAIRES

Alors que le Sénat examine le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, la sénatrice Dominique Estrosi Sassone propose deux amendements. D'une part, elle souhaite que soit créé un délit pour les dépôts sauvages de déchets. "En effet, les infractions liées aux dépôts sauvages ne relèvent au sein du code pénal que du domaine de la contravention et sont généralement sans suite. Face au manque de civisme, il est indispensable que la loi fournisse de nouveaux moyens" estime-t-elle.

D'autre part, elle propose de modifier la loi de 2009 issue du Grenelle de l'Environnement au sujet du seuil minimum d'accueil d'une station de tri dans une grande surface qui est actuellement de 2500 m². "Si ce métrage répondait aux exigences il y a dix ans, il n'est plus d'actualité eu égard à la baisse continue de fréquentation et de chiffre d'affaires des structures de type hypermarché depuis 2010". Elle propose donc de réduire à 100 m² le palier de création des stations de tri afin d'inclure les petites et moyennes surfaces.



## &gt;&gt; VENI, VIDI... VITE DIT ! &lt;&lt;

- **QUARTIER** : Un agent du service de la lutte anti-vectorielle de la Ville de Nice a été blessé la semaine dernière aux Liserons. Un projectile lui a été jeté sur la tête, du haut d'un immeuble. Un acte inqualifiable, qui a provoqué la colère de Christian Estrosi : "L'État de non-droit, ça suffit ! Je refuse que nos agents aillent travailler la peur au ventre". D'autant que l'agent travaillait à améliorer la qualité de vie des habitants de ce quartier...

- **TNN** : Muriel Mayette-Holtz, nouvelle directrice du TNN, a rendu la mèche à l'occasion de la présentation de la "Saison IV" de l'association Nice-Passionnément qui invite au théâtre des public éloignés: il y aura des cours gratuits d'oralité et aussi des discussions littéraires avec la journaliste et animatrice de télévision Catherine Ceylac en plus des quarante spectacles prévus à l'affiche.

- **GOURMANDISE** : Le musée Escoffier de Villeneuve-Loubet a la pêche. Il le prouve à l'occasion de la Fête du patrimoine avec des visites guidées à l'issue desquelles le public pourra déguster des pêches melba.

- **OLIVIERS** : Pour la sénatrice



### L'impeccable garde-à-vous des kakémonos de la Région et de la Métropole à Nice-Méridia.

Estrosi Sassone, les procédures de quarantaine, d'arrachage et de surveillance des oliviers face à la menace de la bactérie *Xylella fastidiosa* qui ravage déjà des plantations en Italie "ne peuvent pas se substituer à la recherche d'un traitement curatif efficace par l'INRA et les écoles vétérinaires. En mire, les insectes qui sont le principal vecteur de cette maladie mortelle pour les arbres infectés.

- **COÏNCIDENCES** : Le président de l'Assemblée Richard Ferrand, qui a passé 15 heures devant des magistrats instructeurs du TGI de Lille pour une suspicion de "prise illégale d'intérêts" dans le dossier des Mutuelles de Bretagne, a dit "rester serein sur l'issue de la procédure, au regard du classement sans suite de l'ensemble des griefs". Il n'a pas croisé dans les couloirs du palais de justice François Bayrou et

et Marielle de Sarnez qui étaient eux entendus par la PJ pour des soupçons d'emplois fictifs par le Modem.

- **PRUD'HOMMES** : Et de sept : malgré sa validation par la Cour de Cassation, c'est maintenant au tour du conseil de prud'hommes de Nevers de ne pas appliquer l'ordonnance du 22 septembre 2017 qui détermine des plafonds des indemnités de licenciement, annonce le site juritravail. Les juges du travail nivernais ont estimé que les indemnités étaient insuffisantes. Mauvais esprits !

- **PRÉCAUTION** : Le groupe d'experts européens chargé des thématiques fiscales a recommandé de retirer la Suisse de la liste grise européenne des paradis fiscaux. Au même moment, le New York Times annonce que la famille Sackler, propriétaire d'un groupe pharmaceutique au cœur de la crise américaine des opiacés, aurait fait transférer un milliard de dollars chez nos voisins helvètes. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de dissimulation fiscale mais de protection contre de possibles amendes et dommages et intérêts.

## PREMIER CONCERT FESTIF : LES REMENTAS LE 28 SEPTEMBRE !



Groupe niçois festif, Les Rementas vont jouer pour le Rotary-Club de Nice le samedi 28 septembre au Théâtre de la cité, 3 rue Paganini (ouverture des portes à 19 heures). Ce concert aidera à financer des vaccins contre la poliomyélite et des actions pour la paix. Reggae, ska, rap, rock, blues, valse... Les Rementas ont plus d'une corde à leurs guitares pour faire bouger la salle avec leurs chansons entraînantes. "Une rataouille de style, ou un mesclun" d'influences qui n'engendra pas la mélancolie !

Lors de ce concert, les musiciens présenteront plusieurs nouvelles chansons qui viendront s'ajouter à leurs vieux tubes appréciés par les fans : ils parlent de l'OGC-Nice, du paillassou, du tram, des glaces, des pitchouns nissarts...

Il reste quelques places en vente (20€) que l'on peut se procurer aux Petites Affiches (Tel : 04 93 80 72 72) ou sur le site [www.lesrementas.com](http://www.lesrementas.com). Un second concert est programmé pour le 26 octobre.

## TNN : LA NOUVELLE SAISON EST LANCÉE AVEC 45 SPECTACLES AU PROGRAMME

La campagne d'abonnement a déjà commencé au Théâtre National de Nice (TNN).

Nouveauté cette saison, il est possible de souscrire un abonnement à partir de quatre spectacles à choisir parmi les 45 proposés (dont certains en exclusivité aux abonnés) et de bénéficier des tarifs les plus avantageux.

Si vous ne faites pas le choix de l'abonnement, la vente des spectacles et de la carte "impro" débutera le samedi 28 septembre 2019 à partir de 10 heures au TNN ainsi que sur le site [www.tnn.fr](http://www.tnn.fr).

Pour sa 50<sup>ème</sup> saison (on ne voit vraiment pas le temps passer...), le TNN a concocté un programme réjouissant avec du pur théâtre (Georges Dandin ou le mari confondu, Les jeux de l'amour et du hasard, etc) mais aussi de la danse, des arts du cirque, des marionnettes et diverses fantaisies à découvrir parmi bien des surprises dans le programme !

## JURISPRUDENCE, LOI PACTE : LES ATELIERS DE L'UPE-06

Mercredi 25 septembre, de 8h30 à 10 heures à l'UPE06, Maître Magali Boutin (cabinet Barthélémy) fera un tour d'horizon sur une année de jurisprudence en matière sociale : clauses et exécution du contrat, état de santé, repos, licenciement pour motif personnel, rupture conventionnelle.

La loi Pacte et ses impacts sur l'épargne retraite sera présentée par Marie-Pierre Perrier, expert en protection sociale, vendredi 27 septembre (8h30). Simplification, harmonisation et portabilité sont les maîtres mots de cette loi. Mais entre Madelin, PERCO, PERP, Art 83, comment évaluer, arbitrer, optimiser ces dispositifs dans le nouveau cadre ?

## TOURISME : RENCONTRES DÉPARTEMENTALES EN NOVEMBRE

Les 5èmes rencontres départementales du tourisme azuréen se dérouleront le 14 novembre à Nice-Acropolis sur le thème "Comment accroître la dépense touristique moyenne et stimuler la consommation ?".



© DR

## UE : UN COUP DE POUCE AUX JEUNES SCIENTIFIQUES

L'Union européenne a octroyé 621 M€ à 408 scientifiques en début de carrière pour les aider à constituer leurs équipes et mener à bien des recherches de pointe dans différents domaines, tout en créant 2 500 emplois pour des boursiers postdoctorat, des doctorants et d'autres catégories de personnel.

## CLUB BUSINESS : AU GOLF DE LA VANADE

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019, le Club Business Cagnes Nice Métropole organise un échange au golf de la Vanade de Villeneuve-Loubet avec comme invité Dominique Gault, président de cette structure. Renseignements au 06 61 90 66 03.

# LE CROEC LANCE UN INCUBATEUR POUR ACCOMPAGNER LES STARTUPS



Lionel Canesi, président du CROEC

Inko est le nouvel incubateur de l'Ordre des experts-comptables de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il a été créé pour aider et accompagner les startups qui gravitent autour de la profession comptable.

À mi-chemin entre incubateur et accélérateur, il se situe déjà dans une optique de complémentarité, à la fois avec les structures similaires et avec l'expert-comptable. Son objectif principal est de "détecter les startups qui ont un intérêt pour la profession d'expert-comptable ou ses clients et les challenger, les confronter à la réalité du marché pour les aider à avancer" commente Lionel Canesi, président du CROEC de la région PACA.

Tout juste créé, l'incubateur a déjà attiré des startups qui prennent contact avec le Conseil régional

de l'Ordre ou son président. Un comité de sélection doit encore être mis en place pour procéder aux choix des candidats, en fonction des cibles potentielles et de l'idée que se font les experts-comptables de leur avenir et de celui de leurs clients. Toutes les startups sont potentiellement concernées, tous secteurs d'activités confondus, qu'elles aient ou non commencé à développer leur produit. L'étape suivante consistera à les présenter dans le cadre d'un événement destiné à donner de la visibilité au projet.

Une fois les entreprises sélectionnées, "une équipe de cinq à dix experts-comptables se chargera de challenger les produits, les tester, pour voir s'ils ont un intérêt, leur faire un retour sur ce qui pourrait être développé en priorité ou ce qui manque dans leur produit" ajoute Lionel Canesi.

Les idées pourront être testées auprès des clients des experts-comptables. Enfin, les startups qui en auront besoin, pourront bénéficier, en complément, d'un accompagnement plus classique tel que l'aide à la création d'entreprise ou à la recherche de financement. Il sera adapté au cas par cas.

Inko doit permettre d'apporter des outils, notamment numériques aux experts-comptables. Parce que le métier ne doit "pas être réinventé par les startups, sans le concours des experts-comptables" précise encore Lionel Canesi pour qui les professionnels du Chiffre "doivent redevenir leaders et moteurs de leur innovation. Il s'agit d'assurer l'indépendance numérique de la profession qui doit avoir pour ambition de ne rien s'interdire".

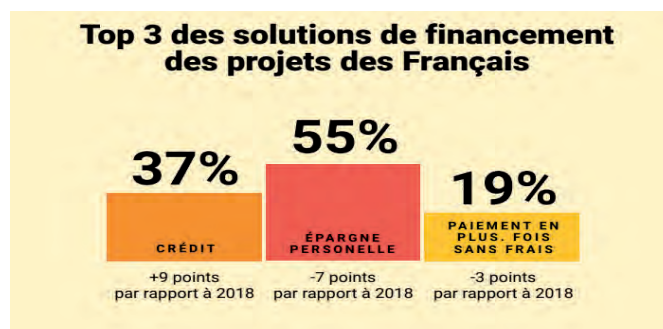
Car à ses yeux, les experts-comptables doivent "s'approprier le numérique, le prendre en main, faire en sorte qu'il devienne un avantage pour la profession et en tirer parti".

## POUVOIR D'ACHAT : MORAL EN BERNE

Malgré une légère amélioration du pouvoir d'achat en 2019, la perception qu'en ont les Français se dégrade. C'est le principal enseignement de la 8<sup>ème</sup> édition du Baromètre annuel réalisé par l'institut CSA pour Cofidis. De cette étude, il ressort que le pouvoir d'achat est le premier sujet de préoccupation (pour 42% d'entre eux), devant la santé (37%) et l'environnement (35%).

L'institut a observé une légère amélioration du pouvoir d'achat en 2019 mais "la somme moyenne qui manque aux Français chaque mois pour vivre confortablement" continue de baisser (427€ ; soit -57€ en deux ans) tout comme le montant moyen du découvert bancaire qui a augmenté de 54€ en deux ans.

Néanmoins, "cette amélioration n'est pas perçue par les Français, qui



pour la plupart estiment que leur pouvoir d'achat se dégrade": 31% estiment avoir "un pouvoir d'achat faible" (+3%), 54% un pouvoir d'achat "correct mais sans plus" et ils ne sont que 13% à considérer leur pouvoir d'achat comme élevé. L'optimisme observé l'an dernier, quant à l'amélioration du pouvoir d'achat à court et moyen terme tend aussi à s'éroder.

Deux Français sur 3 déclarent

avoir bénéficié des mesures prises par le Gouvernement suite au mouvement des gilets jaunes, seul 48% jugent qu'elles vont améliorer le pouvoir d'achat.

Chiffre inquiétant pour le pouvoir : 76% n'ont pas confiance dans l'action du gouvernement pour améliorer leur situation d'ici la fin du quinquennat en 2022.

# EMM ASSURE SON DÉVELOPPEMENT DANS LA DIVERSIFICATION DE SES ACTIVITÉS

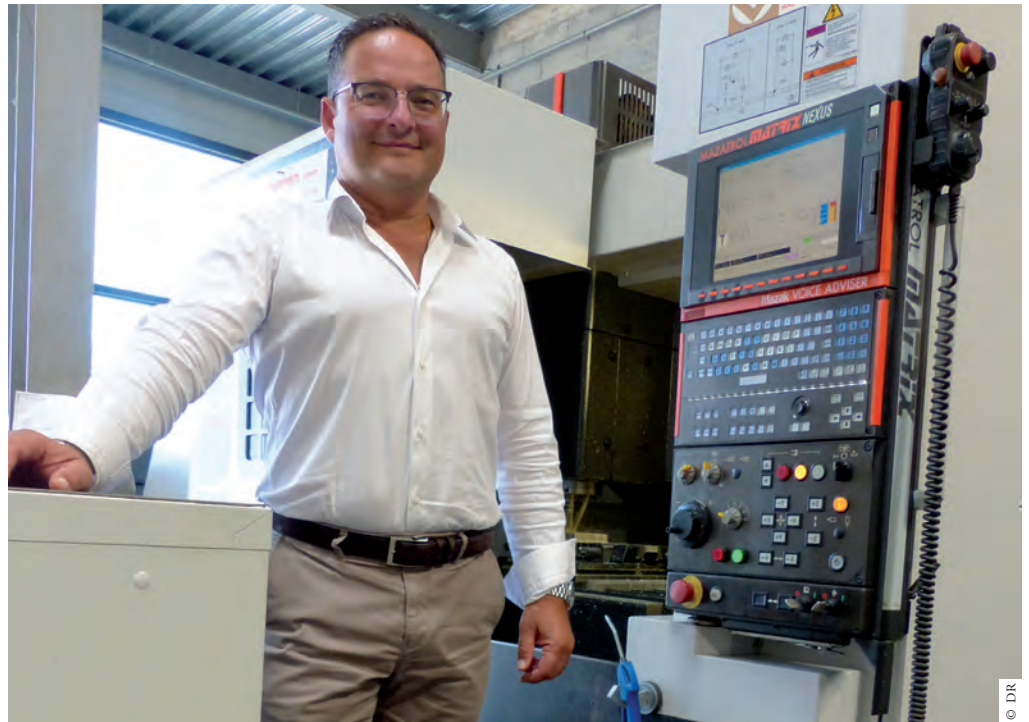
L'entreprise de mécanique de précision créée en 1948 propose, aujourd'hui à Pégomas avec sa filiale EMS, de nouveaux services à des clients au nombre croissant

EMM (Entreprise Mécanique de Mandelieu) a été créée en 1948 par deux associés. Devenue SARL en 1973, l'entreprise mandocienne travaille quasi exclusivement avec la SNIAS. En 2008, Benito Pisani, ingénieur de formation et client d'EMM en tant que dirigeant d'Accastillage Bernard, propose aux actionnaires de lui céder leur activité. "EMM avait une poignée de clients dont Thalès (ex-SNIAS). Avec mon épouse Marie-Hélène, nous avons procédé à l'industrialisation de la société. Les locaux situés aux Tourrades à Mandelieu étant vieillissants, nous avons déménagé à Pégomas, dans un bâtiment neuf. Nous avons mis en place un flux industriel et une nouvelle organisation". Le but de Benito Pisani est alors de restructurer et réorganiser EMM afin de la faire certifier ISO 9001. Ce qui sera fait en décembre 2017.

## Le plastique et la 3D...

Son activité principale est la réalisation de pièces de précision. "En 2009, nous avons ouvert la chasse au commercial et développé un nouveau réseau de clients : des bureaux d'études, des entreprises d'optique (Savimex), d'automobile (One Too), d'électronique (Areco), de l'agroalimentaire, d'ingénierie mécanique (Avantis), etc. Nous proposons aussi non plus des pièces, mais un nouveau service : livrer des ensembles techniques, des prestations complètes clé en main avec contrôles et certifications".

EMM sous-traitait tout ce qu'elle



Benito Pisani, directeur général d'EMM, devant une machine numérique de mécanique de précision.

ne savait pas faire, c'est-à-dire la chaudronnerie et la tôlerie. "Nous avons alors créé en parallèle une filiale, EMS, qui a permis de garder en interne les activités de chaudronnerie, de tôlerie et de nous développer dans le nautisme (pièces en inox), le médical (équipement thalasso, cliniques, aide à la mobilité, sièges roulants, accés, etc.) et du mobilier urbain, notamment pour les villes de Mandelieu, Cannes et l'agglo".

L'an dernier, Benito Pisani a ajouté une nouvelle activité qui représente déjà 7% de l'activité d'EMM :

"Nous avons une branche impression 3D pour plastiques et matériaux composites (carbone, kevlar, verre)".

## Gains de productivité

Enfin, il y a quelques mois EMM a signé un partenariat avec Osmose/Enoleo (Roquefort-les-Pins) afin de proposer, ensemble, des prestations de maintenance et de réalisation de travaux neufs pour tout ce qui est process industriels dans le secteur du parfum et de l'arôme.

"Ensemble nous pouvons concevoir

et réaliser des process complets pour l'industrie du parfum et de l'arôme, que ce soit pour des extensions d'installations existantes ou bien pour la réalisation d'installations neuves". L'évolution d'EMM se poursuit depuis plus de dix ans, passant de deux à trois clients en 2008 à quatre-vingt-dix clients aujourd'hui, de 400 000 € à 1 M€, de 7 à 12 salariés.

"Nous avons gagné en productivité" conclut Benito Pisani avec fierté.

Pierre BROUARD

## LE PATRON



### Benito Pisani

- Né à La Ciotat en 1968.
- Études Bac E puis école d'ingénieur à Marseille.
- 1994 : Froid industriel à Aubagne;
- 1996-2001 : Vitrines réfrigérées.
- 2002-2010 : Accastillage Bernard.
- 2008 : Directeur-général d'EMM.

## RÉALISATION



Une réalisation : le garde corps de Bocca Cabana sur le littoral de Cannes.

## LES CHIFFRES

- 1 M€, le chiffre d'affaires en 2018
- 12 salariés
- 55% d'activité autour de la mécanique de précision.
- 38% autour de la chaudronnerie-tôlerie.

## RSA : EN REcul DANS LES ALPES-MARITIMES

Le Département est engagé pour le retour rapide à l'emploi des allocataires RSA et le contrôle de cette prestation. Les derniers chiffres montrent une poursuite de la baisse du nombre des bénéficiaires dans les Alpes-Maritimes. Il y avait 22 798 foyers (-4,5% sur 12 mois) en juin, chiffre le plus bas depuis 2012. Depuis un an, 36,8% des Azuréens au RSA en sont sortis. Pour les nouveaux entrants, le taux de sortie est de 57,5% dans les A-M contre 50,6% en moyenne dans la région. Les Centres d'orientation RSA (10 000 personnes reçues chaque année) ou Flash emploi (4 000 bénéficiaires par an) sont opérationnels.

## AÉRIEN : DAVANTAGE DE LIAISONS SUR NEWARK À PARTIR DE 2020

United Airlines annonce l'ouverture d'une ligne régulière et quotidienne entre Newark et l'aéroport de Nice Côte d'Azur à partir de l'été 2020. Cette compagnie connecte ainsi l'un de ses principaux hubs à la Région Sud et lui ouvre plus largement l'ensemble de ses destinations nord-américaines.

## POLICES MUNICIPALES : LE CLASSEMENT DES VILLES

Le magazine "Capital" a établi la liste des communes françaises qui disposent du plus grand nombre de policiers municipaux. Dans l'ordre d'arrivée : Marseille, Nice, Lyon, Toulouse et Cannes aux cinq premières places. À noter que dans notre numéro 3975 (du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août), nous avons publié dans Les Petites Affiches les effectifs des policiers municipaux et ASVP des treize plus importantes communes des A-M.

# ÉDUCATION : LE SALAIRE MOYEN DES ENSEIGNANTS EN EUROPE

## Les pays où les enseignants sont les mieux payés

Salaire brut annuel moyen d'un enseignant dans une sélection de pays européens en 2017\*



\* dans le secteur public, au collège et en début de carrière. Conversion du dollar à l'euro au taux de change moyen en 2017. Source : OCDE

statista

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, a annoncé une hausse moyenne des salaires de 300 euros pour tous les enseignants en 2020. Il s'agit d'un montant annuel, ce qui devrait ainsi représenter une augmentation d'environ 25 euros par mois.

Selon les données de l'OCDE, la rémunération des enseignants varie fortement au sein des pays développés et notamment en Europe. Où se situe la France par rapport à ses voisins ? Un professeur dans un collège public en France gagne en

moyenne 27 436 euros bruts par an en début de carrière. En comparaison, un enseignant allemand gagne deux fois plus avec 56 243 euros par an et les Espagnols sont également mieux lotis avec 38 553 euros bruts annuels. Si les salaires sont les plus faibles en Europe de l'Est, c'est bien en France et en Italie que l'on retrouve les salaires les moins élevés d'Europe de l'Ouest.

### Temps de travail

Bien entendu, il existe une corrélation avec le temps de travail annuel des enseignants. Ainsi,

en Allemagne et Espagne, on compte respectivement 747 et 713 heures d'enseignement par an au collège, soit plus qu'en France (684 heures) et en Italie (626 heures).

Cependant, même ramenés au nombre d'heures enseignées, les niveaux de rémunération restent moins élevés pour les professeurs français et italiens en comparaison avec les deux pays précédemment cités. L'annonce faite par Jean-Michel Blanquer n'est que l'application d'une mesure décidée sous François Hollande, rappellent les syndicats.

*Les Petites Matinales*

**SAVOIR GÉRER LE CAS D'UN SALARIÉ INAPTE**

Point sur l'état actuel du droit et de la jurisprudence et écueils à éviter.

**MARDI**  
24 SEPTEMBRE 2019

8H30 À 9H30  
LA VERRIERE  
4 bd de Cimiez,  
NICE



**INTERVENANTE**  
Nathalie KOULMANN,  
Avocat Associé Talliance Avocats





# "WOMEN IN TECH" : ELLES SONT AU TOP !



## Les finalistes des Trophées Women in Tech !

Ils étaient trois cents, jeudi dernier, au Palais des Festivals de Cannes pour honorer ces femmes qui se sont engagées en 2019 aux services de l'innovation et des technologies. Elles sont salariées, chercheuses, startupeuses. Cinquante-six dossiers sélectionnés pour seulement trois lauréates. Alors que 91% des chefs d'entreprises de startups sont des hommes, l'événement "Women in Tech" donne la parole aux femmes. *"Il est vrai que dans le domaine des sciences et des technologies, les femmes ont pour habitude de s'autocensurer. Elles n'osent pas se mettre en avant. Avec What06 on les encourage à passer ce cap [...] Ce soir il y a beaucoup de jeunes femmes, de collégiennes, de lycéennes, on es-*

*père avant tout éveiller des passions"* assure Carole Malbrancq, organisatrice de l'événement et coprésidente de What06.

### Les lauréates

- **Karima Boudaoud** est chercheuse, maîtresse de conférences. Elle remporte le concours dans sa catégorie pour ses actions au sein de l'association "Femmes et sciences". Elle incite notamment les jeunes femmes à s'engager dans les technologies de demain. Cette année, elle développe également un réseau d'entraide entre associations féminines.

- **Stéphanie Lavignasse** est responsable technique des offres chez "Thales domaine

sous-marin". Elle remporte le prix destiné aux salariés grâce à son implication dans un projet de détecteur de feux de forêt autonome et écologique en énergie.

- **Laurie Giugliola** gagne le concours "Startupeuse" avec son entreprise ALTGR qui automatise les données de data science. On retiendra de la jeune femme un projet, un état d'esprit, une phrase : *"Jouez au foot, portez des pantalons, montez des startups, osez, le genre on s'en fout"*.

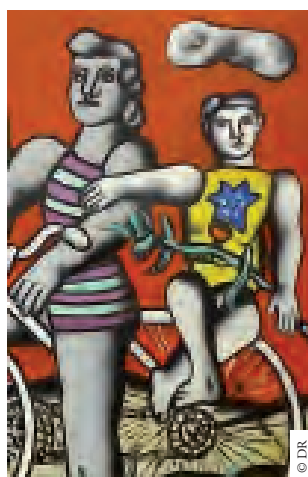
Le concours Women in Tech revient l'année prochaine puisqu'une deuxième édition a d'ores et déjà été annoncée. Bravo à toutes les participantes !

Quentin SWARTVAGHER

## CHAGALL, LÉGER, PICASSO : DE BELLES PROPOSITIONS !

Les seuls noms des trois musées nationaux Chagall, Fernand Léger et la chapelle Picasso de Vallauris suffisent pour attirer les amoureux du beau. Leur conservatrice en chef Anne Dopffer est légitimement fière des 200 000 visiteurs attirés par an, en majorité des touristes. *"Nous estimons qu'il est de notre devoir d'être ancrés dans le territoire"*. Il faut maintenant convaincre le public niçois, antibois, biotois et des environs...

Anne Dopffer; Jean-Baptiste Delorme, nouveau conservateur du patrimoine du musée Chagall; et Julie Gutierrez, conservatrice du patrimoine au musée Fernand Léger, ont mis sur pied une programmation qui comprend la musique, la danse, les expositions, et une nouveauté, les sciences. Large et pluridisciplinaire, elle s'adresse à tous les publics. Il y a même des séances de lectures pour bébé, et du cirque, avec la Piste d'Azur qui revient dans le jardin du musée



Fernand Léger. Un art parfaitement compatible avec celui du peintre. La buvette y est ouverte, on y propose autant des petits plats que... des séances de pilate ! Ces propositions requièrent de nombreuses complicités : l'Orchestre philharmonique de Nice, les Ballets de Monte Carlo, le

Centre national de création musicale, le Conservatoire de Nice, la Médiathèque Sonia Delaunay de Biot, l'Opéra de Nice, le festival OVNI, la Piste d'Azur, l'Université, la Villa Arson...

### Concerts, danse, cirque...

Chez Chagall, onze concerts seront donnés dans l'auditorium ainsi que des auditions de élèves du Conservatoire. Mais aussi des créations chorégraphiques, performances dansées, cycles de rencontres dédiés aux arts visuels, et un cycle "actualités du dimanche". Les expositions se renouvellent : le cinéaste et plasticien Clément Cogitore jusqu'au 28 octobre. Du 16 novembre 27 avril, nouvel accrochage de peintures de Marc Chagall avec des œuvres rarement montrées sur le rapport du peintre avec le monde grec. Ensuite on découvrira un Chagall

illustrateur du 23 mai au 21 septembre.

### Œuvres monumentales et performances

Après *"Vis-à-Vis Fernand Léger et ses amis"*, voici venir "Fernand Léger et le portrait", une face peu connue du peintre, du 12 octobre au 2 mars. Irruption du spectaculaire avec une œuvre monumentale de Gilbert et Georges à voir du 11 avril au 31 août. À partir du 19 septembre 2020 sera accroché un immense tableau de Fernand Léger : son "Apologie de l'énergie électrique"... Comme point final à cet énoncé, l'intervention dans la chapelle Guerre et Paix de Vallauris d'une plasticienne majeure Mounira Al Solh... Elle réalise des installations où se mêlent vidéos, photos, dessins, broderies sur le thème de la crise des immigrés syriens...

Marie LESIMPLE

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2018 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne pour l'année 2019 sur les Alpes-Maritimes est de 4,16 € H.T.

193631

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/09/2019, enregistré à la recette de NICE, le 04/09/2019, dossier 2019 00018050 REF 0604P61 2019 A 06085, LES ARTISANS DU GOUT, SARL au capital de 1 000 €, 25 avenue Saint Augustin, 06200 NICE, 831 305 107 RCS NICE A cédé à : PAST'N PIZZA, SARL au capital de 1 000 €, 29 rue Assalit, 06000 NICE 828 170 555 RCS NICE un fonds de commerce de Restauration, pizzeria, vente sur place ou à emporter, livraison, école de pizza sis 25 avenue Saint-Augustin, 06200 NICE. Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 20 000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 02/09/2019. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales chez Me Cedric PEREZ avocat - 8 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE (France).

193645

## AVIS DE DISSOLUTION

SARL FEYOU SECURITY GARDIAN, SARL au capital de 2 500 €, siège social : 27 bd de l'Ariane, c/o Novaffaires, 06300 NICE 814 109 815 RCS NICE.

L'AGE en date du 30/06/2019, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2019, nommé liquidateur M. MOHAMED ABDALAH Ahmed Salem 6 rue du Docteur Chibret, 63000 CLERMONT-FERRAND et fixé le siège de liquidation au siège social. RCS NICE.

193660

## AVIS

SELARL PHARMACIE DE SAINT PAUL, SELARL au capital de 17 000,00 €. Siège social : SAINT-PAUL (06570), rond point Sainte Claire, RCS ANTIBES 492 866 769. Aux termes de l'AGE du 30/08/2019, les associés ont décidé, à compter du 01/09/2019 :

- De transférer le siège social à LA COLLE-SUR-LOUP (06480), boulevard Honoré Tesseire;

- De modifier la dénomination sociale de la société qui sera dorénavant dénommée « SELARL PHARMACIE COLLOISE »;

- De nommer en qualité de co-gérant M. Yves TEBEKA, demeurant à LA COLLE-SUR-LOUP (06480), 1530 route de Cagnes.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence. Inscription modificative au RCS d'ANTIBES.

193647

## EUROFISCALIS

SASU au capital de 1 000 €

Bâtiment ophira II,

630 route des Dolines, 06560 VALBONNE

RCS GRASSE n° 834 212 904

## AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 13/09/2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 5 000 €. Nouveau capital : 6 000 €. Validation: RCS de GRASSE. **Pour avis Le président.**

193641

## ECO-TEN-POWER

SAS au capital de 17 500 €

2000 route des lucioles les lucioles II,

Les Algorithmes Aristote, 06410 BIOT

RCS ANTIBES n° 530 632 132

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 10/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 12 rue Edouard Robion, villa ste Luce, 06800 CAGNES-SUR-MER. Validation : RCS ANTIBES.

193642

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/09/2019, il a été constitué une SAS dénommée : ELEGANT. Capital : 1 000 €. Siège : 67 avenue des Freesias, 06200 NICE. Objet : Import, export, négoce, divers, notamment de tapis, d'autres revêtements de sol et accessoires. Président : Monsieur Mehdi TALESHI demeurant à 67 avenue des Freesias, 06200 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

193643

## LACHKAR AVOCATS

SELAS au capital de 26 000 €

41 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE

RCS NICE n° 832 342 562

## AVIS DE TRANSFORMATION

Par décision de l'associé unique du 26/06/2019, il a été décidé la transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée sans la création d'un être moral nouveau. Cette décision entraîne la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme. Sous sa nouvelle forme la société aura pour : Gérant : Mr Daniel LACHKAR sis 41 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE. Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Décision de l'associé unique. Transmission des parts sociales : Les parts sociales sont cessibles entre associés ou au profit de conjoints, ascendants ou descendants, qu'au profit de personnes ayant la qualité requise pour exercer la profession au sein de la société et agréées à la majorité des associés professionnels en exercice au sein de la société représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Validation RCS NICE.

193639

## RECTIFICATIF

À l'annonce 193342 parue dans le présent journal du 08/08/2019, il fallait lire : Dénomination sociale : «SAS BALKAN D'AZUR».



193692

## PAUL & ASSOCIÉS NOTAIRES

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elodie DUBOIS, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée «François PAUL, François TRUFFIER, Corinne SPUGNINI-NICOLLE, Elodie DUBOIS, Nelly DEUR, Antoine CADUDAL, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23 boulevard Gambetta et à la résidence de Paris (11<sup>e</sup>) 145, boulevard Voltaire», le 16 septembre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre-eux : PAR : Monsieur Joseph Louis Raoul Désiré TORDO, retraité, et Madame Annie Marie-Jeanne DALBERA, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à NICE (06200), 178 avenue Corniche Fleurie. Monsieur est né à NICE (06000), le 18 juin 1930, Madame est née à NICE (06000), le 10 juin 1947. Mariés à la mairie de NICE le 13 décembre 1986 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre MOUZON, notaire à NICE, le 3 décembre 1986. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domiciliaire a été élu à cet effet. **Pour insertion. Le notaire.**

193690



VENDE

**GRASSE (06)**  
Résidence Frédéric Mistral - 53 av de la libération - Copropriété de 123 logements

F4 de 74 m<sup>2</sup>

Au 2<sup>ème</sup> étage - Balcon  
Réf I 118 - DPE B - Montant moyen de charges courantes : 1 600 € annuel.  
Prix : 130 240 €

**GRASSE (06)**

Résidence Bel Air 2 - 38 av Emile Zola - Copropriété de 93 logements

F3/4 de 72 m<sup>2</sup>

Au 2<sup>ème</sup> étage - Balcon  
Réf M 14 - DPE E - Montant moyen de charges courantes : 1 200 € annuel.  
Prix : 116 352 €

Anne GRIGY 06.07.18.69.53  
anne.grigy@groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

193688

## PC- EP GROUP INVEST

SARL de 4 101 000 €

Siège social : 35 Petite Route,

69330 PUSIGNAN

794 376 681 RCS LYON

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale du 2 août 2019 a décidé de transférer le siège social à MOUGINS (06250), 35 avenue Frédéric Mistral. Gérant : M. Patrick CAZORLA, domicilié à MOUGINS 06250, 35 avenue Frédéric Mistral. Dépôt légal : GTC de CANNES.

193691

## SCI SANDY

Société civile au capital de 1 000 €

Siège social : 33-35 boulevard

Dugommier, 06600 ANTIBES

800 480 717 RCS ANTIBES

## NOMINATION DE CO-GÉRANT

Suivant procès-verbal en date du 2 septembre 2019, l'assemblée des associés a nommé en qualité de (co-gérant) : Gérant : Mme Cécile MOSCOVIC, demeurant 33-35 boulevard Dugommier à ANTIBES 06600. **La gérance.**



Offres/Demandes  
d'EMPLOI

dans les métiers  
du droit et du chiffre

https://emploi.petitesaffiches.fr

193646

## AVIS

EARL ROBERT BERNABEI ET SES ENFANTS EARL au capital de 30 000 € sise quartier Fongeri, 265 CD 1 route de la Baronne, 06640 SAINT-JEANNET, RCS GRASSE 537 589 673. Aux termes d'une AGO du 03/09/2019, Mr Anthony BERNABEI a démissionné de ses fonctions de co-gérant, à compter du 31/08/2019. Mme Laëtitia BERNABEI épouse FAVOLE reste seule gérante. Validation : RCS GRASSE.

193648

## PIZZAROC FRANCE

SAS au capital de 100 €

165 rue des cistes,

95 Pôle Entreprise Euro 95 Bt C

Lotissement 5, 06600 ANTIBES

RCS ANTIBES n° 831 897 350

## AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 08/08/2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 29 900 Euros. Nouveau capital : 30 000 Euros. Validation : RCS d'ANTIBES. Pour avis. Le président.

193649

## AVIS

Marcarell immobilier SCI au capital de 1 000 Euros, 862 route du Sanatorium, 06500 GORBIO, RCS 450 763 511 NICE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25/08/2019 il a été décidé de nommer : Mr François MASCARELL demeurant 5 rue Scaliéro, 06300 NICE, en qualité de nouveau gérant à compter du 25/08/2019, en remplacement de MME Marie-Louise MASCARELL demeurant 12 rue Joseph Giordan, 06200 NICE, pour cause de démission. Et de transférer le siège social au 12 avenue Joseph Giordan, 06200 NICE, à compter du 25/08/2019. Mention sera faite au RCS de NICE.

193650

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MOUANS-SARTOUX le 02/09/2019, il a été constitué la SARL suivante :

Dénomination : ETABLISSEMENT MATHY  
Siège Social : 3-5 boulevard Carnot, résidence «La Reine des Prés», 06110 LE CANNET.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de CANNES.

Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, traiteur, chocolatier, glacier, biscuiterie, brioche, croissanterie, viennoiserie, sandwicherie, restauration rapide, snacking, salon de thé et boissons, sur place et à emporter, et toutes activités de formation y afférentes.

Capital : 20 000 Euros.  
Gérance : M. Sylvain MATHY et Mme Lioudmila GOROVAIA épouse MATHY, demeurant ensemble à 06400 CANNES, 106 avenue Maréchal Gallieni, Le Laurentina B, pour une durée illimitée.  
Pour avis.

193671

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

AFM JARDINS. SARL en liquidation au capital de 5 000 Euros. Siège : 1875 route de Gatières, 06640 SAINT-JEANNET. RCS GRASSE 813 115 698. L'AGO du 25/06/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt légal au RCS de GRASSE.

193638



## COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS

## ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (DEUXIÈME AVIS)

Par arrêté N°2019/274 du 20 août 2019 Le Maire de la commune de ROQUEFORT-LES-PINS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme approuvé le 28 février 2017. A cet effet, par décision n° E19000034/06 du 11/07/2019 Monsieur Gilbert MUTONE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le vice-président du tribunal administratif de NICE.

L'enquête se déroulera du mardi 17 septembre au vendredi 18 octobre 2019 inclus, à la mairie de ROQUEFORT-LES-PINS située place Antoine Merle : Le Lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le Mardi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le Mercredi de 8h00 à 17h00, le Jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le Vendredi de 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00. Sauf le jour de clôture de l'enquête qui se fera à 17h00 (samedis, dimanches et jours fériés exceptés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur (modification du plan local d'urbanisme) à l'adresse

suivante : Hôtel de Ville, place Antoine Merle, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS ou par voie électronique à l'adresse suivante : [modification1plu@ville-roquefort-les-pins.fr](mailto:modification1plu@ville-roquefort-les-pins.fr).

Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune :

[http://www.ville-roquefort-les-pins.fr/rubrique/modification du PLU](http://www.ville-roquefort-les-pins.fr/rubrique/modification%20du%20PLU)

Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir en mairie au plus tard le vendredi 18 octobre 2019, 17 heures 00.

Les observations écrites pourront également être déposées dans les conditions précitées par voie électronique à l'adresse suivante : [modification1plu@ville-roquefort-les-pins.fr](mailto:modification1plu@ville-roquefort-les-pins.fr)

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site de la commune : <http://www.ville-roquefort-les-pins.fr/rubrique>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- Le mardi 17 septembre 2019 de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Le mercredi 2 octobre 2019 de 8h00 à

12h30 et de 13h30 à 17h00  
- Le vendredi 18 octobre 2019 de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête est composé :

- Du rapport de présentation, du règlement,

- Du recueil des avis émis par les collectivités ou organismes associés ou consultés,

- De l'avis de l'autorité environnementale intégrée dans le recueil des avis des personnes publiques associées,

- Du registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, toutes informations relatives à l'organisation et son déroulement peuvent être sollicitées auprès de Philippe PROVENZANO (service aménagement) aux heures et jours d'ouvertures habituels de la mairie ou par téléphone au 04 92 60 35 00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de ROQUEFORT-LES-PINS où toute personne intéressée pourra en obtenir communication.

193655

## AVIS DE DISSOLUTION

PHARMACIE DE LA COLLE SELARL au capital de 60 000 Euros. Siège social : LA-COLLE-SUR-LOUP (06480), boulevard Honoré Teisseire. RCS ANTIBES 792 000 705. Aux termes de l'AGE du 01/09/2019, les associés ont décidé : La dissolution anticipée de la société, à compter du 01/09/2019; de désigner en qualité de liquidateur M. Yves TEBEKA demeurant à LA-COLLE-SUR-LOUP (06480), 1530 route de Cagnes; de fixer le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au domicile du liquidateur : Chez M. Yves TEBEKA demeurant à LA-COLLE-SUR-LOUP (06480), 1530 route de Cagnes. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES.

193654

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 12/09/2019, constitution d'une SASU dénommée : L'ARCHE DE JEAN-LOUIS. Capital : 100 Euros. Siège : 243 avenue des Combattants, Michel Ange D, app. 411 - 1<sup>er</sup> étage, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : Autres services personnels N.C.A, cours de danse et organisation de soirées dansantes. Président : Monsieur Jean-louis DROUVIN demeurant à 243 avenue des Combattants, Michel Ange D, App 411, 1er étage, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives et doit justifier de l'inscription de ses actions au jour de la décision. Durée: 99 ans. Immatriculation: RCS ANTIBES.

193653

## AVIS DE DISSOLUTION

LA GROTTA SARL au capital de 1 000 Euros, 52 avenue St Augustin, immeuble les Bahamas, 06200 NICE RCS NICE n° 808 718 779. Aux termes d'une AGE du 30/04/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. M. Jérémie NAPOLITANO sis 52 avenue Saint-Augustin, immeuble les Bahamas, 06200 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au 52 avenue Saint-Augustin, immeuble les Bahamas, 06200 NICE, siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE. Pour avis, la gérance.

193687

## AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Par acte SSP en date du 23 juillet 2019 la société GALERIES LAFAYETTE-MGL SAS au capital de 670 400 Euros, dont le siège social est 27 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 957 503 931 a donné en location-gérance à la société OGS RESTAURATION, SARL au capital de 10 000 Euros dont le siège social est 12 avenue de Verdun, 06000 NICE, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 531 292 704 la partie de son fonds de commerce de restauration/salon de thé spécialisé dans la cuisine méditerranéenne à base de produits frais qui sera exploité sous l'enseigne « Bella Bay » dépendant de son fonds de commerce de grand magasin qu'elle exploite sous l'enseigne « Galeries Lafayette » sis 6 avenue Jean Médecin, rez-de-chaussée, 06007 NICE cedex 1. Cette location-gérance a été acceptée et consentie pour une durée initiale prenant fin le 31 décembre 2025 et débutant le 16 septembre 2019, renouvelable ensuite par tacite reconduction. A compter du 16 septembre le locataire-gérant exploitera le fonds librement pour son compte personnel.

193652

## AKRAY

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10 000 €

Siège social :

C/O INTER RESIDENCES CLUB N°1,

56 rue Saint Philippe, 06000 NICE

Transféré : C/O INTER RESIDENCES

455 promenade des Anglais,

Immeuble Nice Premier A, 06200 NICE

450 697 933 RCS NICE - 2003B01536

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2018, l'associé unique de la société à responsabilité limitée AKRAY a décidé de transférer le siège social du C/O INTER RESIDENCES CLUB N°1 - 56, rue Saint Philippe, 06000 NICE au C/O INTER RESIDENCES, 455 promenade des Anglais Immeuble Nice Premier A, 06200 NICE à compter du 15 octobre 2018, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis. La gérance.

193706

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 13 mars 2019, avec effet le jour même, l'associé unique de la SCI MAJULUHE au capital de 100 Euros en liquidation, RCS CANNES n°520 755 059, ayant son siège 40 bis avenue Maurice Jean-Pierre, 06110 LE CANNET, a décidé de clôturer la liquidation de la société, approuvé les comptes définitifs de liquidation, démissionné de ses fonctions de liquidateur avec quitus entier et sans réserve pour sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS CANNES.

Ventes aux  
**ENCHÈRES**  
immobilières  
[encheres.petitesaffaires.fr](http://encheres.petitesaffaires.fr)

193708

**GILLES BALAGUERO**

Avocat conseil en droit des sociétés  
Les Espaces de Sophia Bâtiment J

80 route des Lucioles,

06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Tél : 04 93 67 31 63 / Fax : 09 72 41 66 75

balaguero@harmoniajuris.com

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

En vertu d'un acte sous seings privés en date à SOPHIA ANTIPOLIS du 4 septembre 2019, enregistré au service départemental de l'enregistrement de GRASSE le 5 septembre 2019, dossier 2019 14086, référence 0604P62 2019 A 03990, la société «L'ATELIER DE MOUGINS», SARL au capital de 7 622,45 €uros, dont le siège social est à VALBONNE (06560), 6 rue Gambetta, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro 417 622 156, a cédé à la société «VALBONNE DÉCORATION», SAS au capital de 10 000 €uros, dont le siège social est sis à VALBONNE (06560), 6 rue Gambetta, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de GRASSE, son fonds de commerce de négoce de rideaux, tissus muraux et ameublement, sis et exploité à VALBONNE (06560), 6 rue Gambetta, moyennant le prix en principal de 130 000 €uros, s'appliquant aux éléments incorporels pour la somme de 50 000 €uros et aux éléments corporels pour la somme de 80 000 €uros. L'entrée en jouissance a été fixée au 4 septembre 2019.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au cabinet de Maître Gilles BALAGUERO, avocat associé de la SELARL «HARMONIA JURIS» société d'avocats au barreau de GRASSE, Les Espaces de Sophia Bâtiment J, 80 route des Lucioles, 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, séquestre. **Pour avis.**

193701

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MYLOVE

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 149 boulevard de la Madeleine, Bat B, 06000 NICE.

Objet : Vente de bijoux-joaillerie, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et la vente au détail sur internet de tous articles et produits marchands non réglementés sous toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 €uros.

Gérance : Madame Corinne Christèle OLIVIER demeurant 149 boulevard de la Madeleine, Bat B, 06000 NICE

Immatriculation : au RCS de NICE.

**Pour avis.**

**Opportunités  
PROFESSIONNELLES**

immo.petites-affiches.fr

193696

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : FRANÇAIS EN VOYAGE. Siège Social : 73 impasse des escaliers de la plage, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN. Capital social : 1 000 €uros. Objet : La conception, le développement et l'exploitation d'une application mobile et d'un site internet permettant la mise en relation entre particuliers et tous les autres professionnels ou particuliers via un système de géolocalisation. La publicité instantanée et localisée. Coursier en vélo. Durée : 99 années. Président : M. Rafik OUNIS JERBI, demeurant 73 impasse des escaliers de la plage, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN. La société sera immatriculée au RCS de NICE. **Le représentant légal.**

193698

**SCP LANTERI AVOCATS CONSEILS & ASSOCIES**

Villa Portalis, 10 rue de Dunkerque,

06110 LE CANNET

Tel. 04 92 18 42 44, Fax : 04 93 45 69 01

www.lanteri-avocats.com

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte SSP, du 03/09/2019 à LE CANNET, enregistré à GRASSE le 06/09/2019, dossier 2019 00014135, réf. 0604P62 2019 A 04003, Mme Marie-Jeanne, Thérèse DELLINGER demeurant 19 rue Lascaris, 06300 NICE a cédé à la SAS CABINET CRES, au capital de 9 000 €uros, au siège situé 19 rue Lascaris, 06300 NICE, RCS NICE n° 829 226 646, un fonds de commerce de syndic, transactions, administration de biens, gestion connu sous l'enseigne Cabinet Peyret - Central des Fonctionnaires, sis et exploité au 19 rue Lascaris, 06300 NICE ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS de NICE sous le n° 379 501 984, moyennant le prix principal de 210 000 €uros, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 200 000 €uros et aux éléments corporels à concurrence de 10 000 €uros ; La propriété et la jouissance ont été fixées au 03/09/2019. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds de commerce cédé pour la validité, et au Cabinet de Me Arnaud LANTERI sis à LE CANNET (06110), 10 rue de Dunkerque, séquestre, pour la correspondance. **Pour avis.**

193699

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

CARROSSERIE LEVENSOISE SARL au capital de 1 000 €uros, 2 chemin du petit bois, 06670 LEVENS. RCS NICE n° 841 563 505.

Aux termes d'une AGE du 01/02/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 4 avenue Charles David, 06670 LEVENS. Validation : RCS NICE.

193700

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

AZUR TECHNIQUE CLIMATISATION SERVICE SASU au capital de 10 000 €uros. Le Gorbollon, 63 boulevard Henri Sappia, 06100 NICE. RCS NICE n° 830 824 355.

Par décision de l'associé unique du 05/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 32 avenue de Saint-Barthélémy, Le Santa Sévera, 06100 NICE. Validation : RCS NICE.

193697

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 23/08/2019, il a été constituée une SAS dénommée : MAYADOM. Capital : 2 000 €uros. Siège : 1 B rue Molière, 06100 NICE. Objet : Télé-assistance, télésurveillance, télé-alarme en France, services aux personnes en perte d'autonomie, sécurisation du domicile des personnes en perte d'autonomie par l'intermédiaire d'objets connectés adaptés pouvant permettre la téléconsultation, le téléconseil, la télé-médecine, la télé-pharmacie, la télé-bienveillance et toute autre forme moderne numérique et digitale connue et non encore développée, maintenance, entretien et vigilance temporaire à domicile, livraison de repas et de courses à domicile. Président : M. Thierry LIENHARDT demeurant à 220 corniche de Magnan, 06000 NICE. Directeur général délégué : M. Eric BUFARULL demeurant à 72 chemin des Basses Moulières, 06130 GRASSE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

193705

**SCP LANTERI AVOCATS CONSEILS & ASSOCIES**

Villa Portalis

10 rue de Dunkerque

06110 LE CANNET

Tel. 04 92 18 42 44 - Fax : 04 93 45 69 01

www.lanteri-avocats.com

**MPE**

Société par actions simplifiée

Au capital de 150 000 €

Siège social : Chemin de Saint Joseph,

06130 LE-PLAN-DE-GRASSE

324 332 527 RCS GRASSE

**AVIS**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10/09/2019, la SAS REMY MAXIME FINANCE, au capital de 8 279 100 €uros, au siège situé 6 ch St Joseph, 06130 GRASSE, immatriculée 853 057 867 RCS GRASSE, représentée par son Président M. SCARPA Rémy Luc Noël, a été nommée président, en remplacement de Monsieur SCARPA Rémy, Luc Noël, démissionnaire.

Aux termes de ladite assemblée, Monsieur SCARPA Rémy Luc Noël demeurant à GRASSE (06130), 62 chemin de Montmoyan a été nommé directeur général de la société. **Pour avis.**

193704

**SCP LANTERI AVOCATS CONSEILS & ASSOCIES**

Villa Portalis

10 rue de Dunkerque

06110 LE CANNET

Tel. 04 92 18 42 44 - Fax : 04 93 45 69 01

www.lanteri-avocats.com

**FIN DE LOCATION-GÉRANCE**

Le contrat de location-gérance consenti par Mme DELLINGER Marie-Jeanne, Thérèse demeurant 19 rue Lascaris, 06300 NICE à la SAS CABINET CRES, au capital de 9 000 €uros, au siège situé 19 rue Lascaris, 06300 NICE, immatriculée au RCS n° 829 226 646 NICE, concernant un fonds de commerce de transactions, administration de biens, gestion, syndic sis et exploité au 19 rue Lascaris, 06300 NICE et immatriculé au RCS n° 379 501 984 NICE, a pris fin le 31/08/2019.

193707



Avocats au Barreau de NICE

48, avenue Jean Médecin, 06000 NICE

Téléphone : +33 (0)4 93 54 72 42

E-mail : contact@lacour-avocats.com

**AVIS**

Aux termes du procès-verbal du 26/08/2019 de la société ALIZE MANAGEMENT, SAS au capital de 8 001 €uros dont le siège social est situé 1<sup>ère</sup> avenue, 14<sup>ème</sup> rue, BP 148, 06513 CARROS cedex, immatriculée sous le numéro 824 383 905 au RCS de GRASSE, a constaté la démission de M. François FAUROUX de ses fonctions de président de la société à compter du 26/08/2019. L'actionnaire titulaire de l'action de préférence de la société ALIZE MANAGEMENT, la société, Mistral Capital SARL dont le siège social est situé 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B-209073 au RCS du LUXEMBOURG, décide de nommer Monsieur Mathieu BAZIL, né le 22 avril 1974 à PARIS (75016) demeurant 17, avenue Franco-Russe - 75007 PARIS en qualité de président de la société ALIZE MANAGEMENT à compter du 26/08/2019, pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS de GRASSE. **Pour avis.**

193702

**AMAZONE CAFE**

Société à responsabilité limitée

au capital de 8 000 €

Siège social : Lieudit Ilogna,

06420 ILLONSE

850 923 889 RCS NICE

**AVIS**

L'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2019 a nommé en qualité de co-gérant pour une durée indéterminée M. Roland DEIDIER (demeurant lieudit Ilogna, 06420 ILLONSE) et décidé le transfert du siège de lieudit Ilogna, 06420 ILLONSE au 1 rue Lascaris 06300 NICE.

193703

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Aux termes de l'AGM en date du 21/05/19, les associés de la SAS AVANTIS PROJECT au capital de 350 000 €uros dont le siège social est à GRASSE 06130, 12 route de Saint Mathieu, RCS GRASSE B 518 925 730, ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 150 000 €uros pour le porter à 500 000 €uros par incorporation directe de cette somme prélevée en totalité sur le compte report à nouveau, à compter de ce jour et par conséquent de modifier l'article 7 des statuts.





 193668

**MAÎTRE EMILIE BEHAR**  
Notaire Associé

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'un acte reçu par Me BEHAR, notaire associé à BRUGUIERES, le 30 juin 2019, le siège social de la société civile immobilière dénommée SCI A+B+PJ, au capital de 1 000,00 Euros, ayant son siège social à NICE (06200), 6 chemin de Mascon, SIREN 793 181 355 RCS NICE, a été transféré comme suit : Ancien siège : 6 chemin de Mascon, 06200 NICE. Nouveau siège : 90 avenue de la Lanterne "Les Chênes", 06200 NICE. Le reste sans changement. **Pour avis, le notaire.**

193661

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée  
Dénomination : SMART GLOBAL GOURNANCE

Siège social : 1240 route des Dolines, 06560 VALBONNE

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Développement de logiciels informatiques, conseil aux entreprises, commercialisation de tous produits notamment technologiques, formation aux produits technologiques, prestations informatiques, création et gestion de bases de données et toutes activités liées directement ou indirectement à celles-ci.

- La prise et la détention d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

- Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utile ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

Durée : 99 années  
Capital : 3 618 Euros  
Gérance : M. Benoît GUIGNARD, demeurant 2 rue Miron, 06000 NICE. Immatriculation au RCS de GRASSE. **Pour avis.**

193672

**AVIS**


Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 septembre 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : MB CHINOISERIES.

Siège Social : 13 rue Sicard, 06220 VALLAURIS. Capital social : 100 Euros. Objet : Pratique énergétique traditionnelle chinoise et toutes ses applications. Durée : 99 années. Président : Mlle Marlene BRAKA, demeurant 13 rue Sicard, 06220 VALLAURIS. La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES. **Le représentant légal.**

193663

**ADDITIF**

Suite à l'annonce n°193591 parue dans le présent journal du 12/09/2019 il fallait lire 1196 chemin de Bestagne, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN.

 193662

**M.J BIGANZOLI  
C. PIEFFET - C.DIMEGLIO  
S. VILLEMIN - C. DAVERIO**  
Notaires

5 avenue Gambetta,  
06600 ANTIBES

**CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Sindy GLAESNER, notaire de la société civile professionnelle «Marie-Josée BIGANZOLI, Christian PIEFFET, Cédric DIMEGLIO, Stéphane VILLEMIN et Chloé DAVERIO, notaires associés», titulaire d'un office notarial à ANTIBES (Alpes-Maritimes) 5 avenue Gambetta, le 13 septembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS par :

Monsieur Adrien Thierry Alexis SPORTES et Madame Stéphanie BERNARDIN, son épouse, demeurant ensemble à NICE (06300) 70 boulevard Carnot, Palais Vulten.

Mariés à la mairie de BIOT (06410) le 28 juin 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

En application de l'article 1397 du code civil, les créanciers des requérants, ou leurs enfants, pourront s'opposer aux présentes dans le délai de trois mois de la parution de l'annonce légale, ou de la réception de la lettre recommandée avec avis de réception les informant du changement de régime matrimonial, selon leurs qualités respectives.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. **Le notaire.**

193657

 **FIDAL**  
Société d'Avocats  
11 rue Longchamp, NICE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date à MENTON du 05/09/2019, il a été constitué une société civile dénommée «SCI PANOYAUX 39» au capital de 1 000 Euros, ayant son siège social à MENTON (06500) 19 avenue Carnot et dont les caractéristiques sont les suivantes.

- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

- Objet : La construction, l'acquisition par tous moyens et sous toutes formes, la gestion, l'aménagement, la rénovation de tous biens immobiliers en vue de leur occupation par les associés et/ou de leur location et la cession éventuelle de ces mêmes biens.

- Gérant : M. Olivier CHALLITA demeurant à MENTON (06500), 19 avenue Carnot, nommé sans limitation de durée.

- La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de NICE.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de la majorité en nombre des associés, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne du cédant. Cette disposition vise toutes transmissions entre vifs à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales. **Pour avis.**

193640



**MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL 2025**

Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Métropole Nice Côte d'Azur s'est engagée dans l'élaboration de son nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2025 par délibération n° 0.4 du conseil métropolitain le 5 avril 2019.

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire face au changement climatique.

Après une première phase d'études et de concertation, le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial a été arrêté par délibération n° 0.1 du 22 mars 2019 du conseil métropolitain. Le PCAET et son évaluation environnementale ont ensuite été soumis aux avis de l'autorité environnementale, du préfet de région et du président de région.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet.

La consultation publique aura lieu **du dimanche 1<sup>er</sup> septembre au lundi 30 septembre 2019 inclus.**

Le dossier complet mis en ligne sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur [www.nicecotedazur.org](http://www.nicecotedazur.org) comprend les documents suivants :

- Le résumé du PCAET
- Le bilan et la stratégie du PCAET
- Les annexes, bilan de la concertation

et bilan carbone du patrimoine et des services métropolitains

- Le programme d'actions du PCAET
- Les fiches actions
- L'évaluation environnementale stratégique du PCAET
- La délibération n° 0.1 du 22 mars 2019 arrêtant le projet de PCAET
- L'avis du préfet de région en date du 4 juin 2019 émis sur le projet
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 3 juillet 2019 émis sur le projet
- L'avis du président de région en date du 22 juillet 2019 émis sur le projet

Le mémoire de réponse à ces avis Sur la même période, ces documents sont également consultables en format papier à l'agence de la performance énergétique - 455 promenade des Anglais, immeuble Nice Plaza, 2<sup>ème</sup> étage, 06200 NICE, du lundi au vendredi de 9h00-12h00 et 14h00 à 17h00.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés via l'adresse mail :

[planclimat@nicecotedazur.org](mailto:planclimat@nicecotedazur.org)  
Dès l'ouverture de la consultation, les observations ou les propositions peuvent être transmises par l'intermédiaire d'un formulaire électronique dédié sur [www.nicecotedazur.org](http://www.nicecotedazur.org).

Toute contribution envoyée après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des avis du public sera rédigée. Ce document sera diffusé sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur pendant 6 mois. Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des retours, avant son approbation par le conseil métropolitain.

193659

**AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Par acte authentique reçu le 13/09/2019, par Maître Elodie GRISEL, notaire titulaire d'un office notarial à PARIS (75012), 7 rue Fabre d'Eglantine,

M. Eduardo Nestor GOMEZ et Mme Muriel Claude FORGEAT, son épouse, demeurant ensemble à ANTIBES (06600) 1000 chemin des Brusquets, mariés à la mairie de VINCENNES (94300) le 21/12/1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial consistant en l'apport à la communauté d'un bien appartenant en propre à Mme Muriel FORGEAT épouse de M. GOMEZ.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, en l'étude de Maître GRISEL susnommée.

193644

**ADDITIF**

À l'annonce 193544 parue dans le présent journal du 05/09/2019, il faut ajouter : Durée : 99 ans et Objet social : L'acquisition, l'administration, et la location de tous biens et droits immobiliers appartenant à la société. **Pour avis.**

193658

**SNC CHEMIN DU LAUTIN**

Société en nom collectif  
au capital de 1 000 €  
Siège social : 455 promenade des Anglais, Azurea, Phoenix  
06285 NICE CEDEX 3  
840 248 173 RCS NICE

**AVIS**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/09/2019, il a été décidé :

- De modifier l'article 2 (Objet social) des statuts, comme suit : "La société a pour objet : L'acquisition de tous terrains et/ou droits immobiliers situés à LIVRY-GARGAN (93190) 49, 51, 53, 55 et 57 avenue Jean Zay. La réalisation de toutes opérations d'achat et de vente d'immeubles bâtis ou bâtis, et plus généralement toutes opérations de marchand de biens".

- De modifier la dénomination sociale de la société, qui sera désormais : SNC LIVRY GARGAN - JEAN ZAY.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NICE. **Pour avis, le représentant légal.**

 **Les Petites Affiches**  
DES ALPES - MARITIMES  
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

 **DÉPOSEZ vos annonces à :**  
[annonces@petitesaffiches.fr](mailto:annonces@petitesaffiches.fr)  
Tél. +33 (0)4 93 80 72 72

193670

**MAÎTRE CHARLES ABECASSIS**

Avocat au Barreau de NICE  
40 boulevard Victor Hugo,  
06000 NICE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à NICE du 28/08/2019, il a été constitué la société suivante : Dénomination : BOUQUET DE FRUITS. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 1 000 Euros. Siège social : 31 bis, rue Barla, 06300 NICE. Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise en location gérance de tous fonds de commerce se rapportant à l'alimentation ainsi qu'aux activités de restauration, restauration rapide, brasserie, salon de thé, dégustation sur place ou à emporter, débit de boissons, glacier, vente à emporter et livraisons, cadeaux, conditionnement de fruits et légumes, et d'une manière générale toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet social. Durée de la société : 99 ans. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions entre actionnaires sont libres ; toutes les autres cessions y compris à des descendants ou ascendants requièrent l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires à la majorité simple des voix des actionnaires disposant du droit de vote. Président : Nommé dans les statuts sans limitation de durée Monsieur Julien RUBICONDO, né le 18 février 1989 à NICE, de nationalité Française, 10, avenue de la serre, 06800 CAGNES-SUR-MER. Directrice générale : Nommée dans les statuts sans limitation de durée, Madame Cécile SOULIER, née le 25 juillet 1980 à BORDEAUX, de nationalité Française, demeurant 10, avenue de la serre, 06800 CAGNES-SUR-MER. Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NICE. **Pour avis et mention.**

193637

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 28/06/19, il a été constituée une SASU dénommée : GRASSE IMMOBILIER. Capital : 1 000 Euros. Siège social : 8 rue Tracastel, 06130 GRASSE. Objet : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière et syndic de copropriété. Président : Monsieur Guy TAILLEME demeurant à 881 corniche Fahnestock, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS GRASSE.



193689

**J.M RENUCCI, J.N CHAMPAGNE, L.ROSE V.WOHL-DAHAN**

Notaires à NICE  
6 avenue Max Gallo  
Tél : 04 93 92 86 20

**PELL**

Société Civile

Siège social : 114 boulevard Carnot,  
La Pérouse, 06110 LE CANNET

Capital social : 1 829,39 €  
326 909 819 RCS CANNES

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Noël CHAMPAGNE, notaire à NICE 06304, 6 avenue Max Gallo, le 28 juillet 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social qui était à LE CANNET 06110, 114 boulevard Carnot, La Pérouse, à : LE CANNET 06110, 30 C avenue du Mont Joli, MONTE CRISTO. Les statuts ont été modifiés en conséquence. **Pour avis.**

193666

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Thomas LOBBRY, notaire associé de la SCP de POULPIQUET et associés, 31 avenue Jean Médecin à NICE, le 9 septembre 2019, enregistré à NICE, le 12 septembre 2019, dossier 2019 18186, référence 0604P61 2019 N 01470, a été cédé un fonds de commerce de restaurant par la société THEMAP, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, dont le siège est à NICE (06300), 1 rue Lascaris, RCS NICE 442 736 898, à : la société AMAZONE CAFE, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros, dont le siège est à ILONSE (06420), lieu-dit Irogna, RCS NICE 850 923 889. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu et en a la jouissance à compter du jour de la signature de l'acte. Cession au prix de 70 000 Euros (62 000 Euros éléments incorporels, 8 000 Euros matériel). Les oppositions sont reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

193694

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION**

ETABLISSEMENTS DALMASSO JEAN PAUL SARL au capital de 7 622,45 Euros, 28 boulevard Fuon Santa, zone industrielle Fuon Santa, 06340 LA TRINITE. RCS NICE n° 412 371 619. Aux termes d'une AGE du 01/08/2019, la dénomination devient : SARL DALMASSO FERS ET METAUX. Validation : RCS NICE.

193673

**SOCIETE CIVILE EMMANUELLE CHRISTELLE**

Société civile  
au capital de 152,45 €  
Siège social : 39 rue Féray,  
91100 CORBEIL ESSONNES  
379 475 239 RCS EVRY

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 4 avenue Salonina, 06000 NICE, à compter du 01/08/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 379 475 239 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NICE. La société, constituée pour 99 années à compter du 28/09/1990, a pour objet social la propriété, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles que la société viendrait à acquérir et un capital de 152,45 Euros composé uniquement d'apports en numéraire. **Pour avis, la gérance.**

193680

**CHANGEMENT DE PRÉSIDENT**

MBS INTERNATIONAL IMMOBILIER Sigle : MBS INTERNATIONAL SASU au capital de 3 500 Euros. 263 avenue de Grasse, 06400 CANNES. RCS CANNES n° 834 288 136. Aux termes d'une AGO du 13/09/2019, prenant effet le 13/09/2019, nomination en qualité de président de Monsieur Nacim HALLAM, sis 317 bd Paul Tarascon, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, en remplacement de Monsieur Patrice COCHET démissionnaire. Validation : RCS CANNES. **Pour avis. L'associé unique.**

193681

**AVIS DE DISSOLUTION**

RAOUL CILESIO PSYCHOLOGUE CONSEIL SARL à associé unique au capital de 3 500 Euros, 104 ancien chemin de la Lanterne, 06200 NICE. RCS NICE n° 532 816 956. Par décision de l'associé unique du 26/08/2019, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. M. Raoul CILESIO sis 54, avenue Adolphe Schneider, 92140 CLAMART, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur. C'est également à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.



193724

**J.M RENUCCI, J.N CHAMPAGNE, L.ROSE V.WOHL-DAHAN**

Notaires à NICE  
6 avenue Max Gallo  
Tél : 04 93 92 86 20

**ENVOI EN POSSESSION**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Michel RENUCCI, notaire à NICE (06304), 6 avenue Max Gallo (04 93 92 86 20) et (jeanmichelrenucci@notaires.fr), le 16 septembre 2019, a été déposé, conformément aux dispositions de l'article 1007 du code civil, le testament olographe en date du 1<sup>er</sup> février 2010 de Mademoiselle Geneviève Marcelle Blanche Joséphine MARTIN, en son vivant retraitée, demeurant à NICE (06000), 117 avenue Cyrille Besset Villa Jeanne, née à NICE (06000), le 1<sup>er</sup> juin 1941, décédée à NICE (06000), le 29 juillet 2019. Conformément à l'article 1378-1 du code de procédure civile, il est précisé que cet envoi en possession a lieu en l'absence d'héritier réservataire et présence d'un légataire universel. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Jean-Michel RENUCCI, notaire susnommé chargé de la succession dans un délai d'un mois à compter du 19 septembre 2019. **Pour avis et mention.**

193728

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

RIVIERA SHUTTLE SAS au capital de 1 000 Euros en liquidation, 8 boulevard Jean Baptiste Verany, chez M. TOUIHRI 06300 NICE. RCS NICE 824 453 807. Aux termes d'une AGO en date du 31/07/2019, l'assemblée des associés :  
- A constaté la clôture de la liquidation de la société en date du 31/07/2019.  
- A déchargé M. TOUIHRI Mohamed Jihad de son mandat de liquidateur. La société sera radiée du RCS de NICE. **Pour avis.**

193695

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/08/2019. Il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Riviera Golf Academy. Forme : SARL. Capital : 10 000 Euros. Siège social : 802 avenue des Amazones, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. Objet : L'organisation de stages sportifs. Durée : 99 années. Gérance : Mr GIARDINI Eric, demeurant chemin des Gongues, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. La société sera immatriculée au RCS de CANNES.

**BUROCLIC**  
EDITEUR DE LOGICIEL

Technologie | Innovation | Simplicité

www.burocllic.com

Créateur de solutions pour une gestion de dossiers maîtrisée

**JOURNÉE DE LA CONSTRUCTION**

JOURNÉE PROFESSIONNELLE ET CONVIVIALE DES PARTENAIRES DE L'ACTE DE BÂTIR

4<sup>e</sup> édition

NICE STADE ALLIANZ RIVIERA

15<sup>14h → 20h</sup> OCTOBRE

2019



193709

**GILLES BALAGUERO**

Avocat conseil en droit des sociétés  
Les Espaces de Sophia Bâtiment J  
80 route des Lucioles,  
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS  
Tél : 04 93 67 31 63 / Fax : 09 72 41 66 75  
balaguero@harmoniajuris.com

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 26 juillet 2019, d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : VALBONNE DECORATION  
Forme : Société par actions simplifiée  
Siège social : 6 rue Gambetta (06560) VALBONNE

Capital social : 10 000 Euros.  
Objet social : Ventes et conseils en décoration. Vente épicerie fine, thé, café, sucrerie et cadeaux associés, salon de thé.  
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de GRASSE.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité de la moitié.

Président : Monsieur Mathieu MICHEL, demeurant à VILLENEUVE-LOUBET (06270), 2 allée de la Touraque.

Directrice Générale : Madame Gwenola TULIPIER, demeurant à VILLENEUVE-LOUBET (06270), 2 allée de la Touraque.  
**Pour avis.**

193710

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE BALZAC**

Société civile en liquidation  
au capital de 1 524,49 €  
Siège social : 18 avenue Cauvin  
06100 NICE  
384 764 460 RCS NICE

**AVIS DE DISSOLUTION**

Suivant procès-verbal en date du 8 août 2019, l'assemblée générale extraordinaire a : Décidé la dissolution anticipée de la société. Nommé en qualité de liquidateur : SOCIETE L'AUXILIAIRE DE LA CONSTRUCTION IMMOBILIERE - S.A.C.I. 167 quai de la bataille de Stalingrad, 92867 ISSY LES MOULINEAUX cedex 542 095 450 RCS NANTERRE. Fixé le siège de la liquidation au 167 quai de la bataille de Stalingrad, 92867 ISSY LES MOULINEAUX cedex, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE. **Le liquidateur.**

193720

**SOCIÉTÉ NB BATIMENT**

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 100,00 €  
Siège social : 11 avenue EDEN PARK,  
Paradis Park, Bat B, 06000 NICE  
844 084 244 RCS NICE

**AVIS DE DISSOLUTION**

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 16/09/2019 la dissolution anticipée de la SARL NB BATIMENT à compter du 16/09/2019 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. BOUHLEL Nizar, 11 avenue EDEN PARK, Paradis Park Bat B, 06000 NICE à compter de la même date. La gérance assumée par M. BOUHLEL Nizar a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 11 avenue EDEN PARK, Paradis Park, Bat B, 06000 NICE qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE.

**Pour avis et mention.  
Le liquidateur.**

193721

**AVIS DE DISSOLUTION**

PLURICOURTAGE SERVICES. Sigle : PLURICOURTAGE SERVICES SASU au capital de 100 Euros, 6 rue Molière, 06100 NICE, RCS NICE n° 814 116 760. Aux termes d'une AGE du 31/08/2019, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Denis TORDJMAN sis 6 rue Molière, 06100 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. L'adresse à laquelle la correspondance doit être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est 6 rue Molière, 06100 NICE. Dépôt légal au RCS NICE. **Pour avis. Le président.**

193722

**AVIS DE DISSOLUTION**

FABIANICA SCI au capital de 522 000 Euros. Résidence Cannes marina, immeuble le Masters, allée des clubs, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. RCS CANNES n° 491 805 685. Aux termes d'une AGE du 19/08/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Fabiano ALBERTI sis via lazaro spallanzani 15, 20129 MILAN a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. L'adresse à laquelle la correspondance doit être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est SARL GCI 799 avenue de tournamy, Tour Center A, 06250 MOUGINS. Dépôt légal au RCS CANNES. **Pour avis. La gérance.**

193711

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE BALZAC**

Société civile en liquidation  
au capital de 1 524,49 €  
Siège social : 18 avenue Cauvin  
06100 NICE  
384 764 460 RCS NICE

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Suivant procès verbal en date du 09/08/2019, l'assemblée générale constate que les opérations de liquidation sont closes, donne quitus de sa gestion au liquidateur et prononce la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée auprès du RCS de NICE. **Le liquidateur.**

193712

**ENTREPRISE JEAN SPADA**

SA au capital de 6 930 287 €  
Siège social : 21 avenue Simone Veil,  
Immeuble The Crown, 06200 NICE  
958 804 551 RCS NICE

**RÉDUCTION DE CAPITAL**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/08/2019, le capital social a été réduit de 2 101 038 Euros, pour être ramené de 6 930 287 Euros à 4 829 249 Euros. En conséquence l'article 7 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 6 930 287 Euros. Il est divisé en 454 597 actions, portant les numéros 1 à 454 597, obligatoirement nominatives et toutes entièrement libérées. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 4 829 249 Euros. Il est divisé en 316 824 actions toutes entièrement libérées.  
**Pour avis, le représentant légal.**

193713

**NICOX SA**

Société anonyme  
au capital de 29 910 120 €  
Porté à 29 914 920 €

Siège social : DRAKKAR D, 2405 route  
des Dolines, 06560 Valbonne  
B 403 942 642 RCS GRASSE  
INSEE 403 942 642 00055

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2019, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a constaté l'augmentation du capital social de la société d'un montant nominal de 4 800 Euros correspondant à l'émission de 4 800 actions nouvelles de 1 Euro de valeur nominale chacune résultant de la livraison le 9 septembre 2019 de 4 800 actions gratuites.

L'article 6.1 des statuts a été modifié et sera désormais rédigé comme suit : «CAPITAL SOCIAL 6.1 Le capital social est fixé à la somme de 29 914 920 Euros. Il est divisé en 29 914 920 actions d'une valeur nominale de 1 Euro chacune, intégralement souscrites et libérées.»

Le reste de l'article 6 est inchangé. Deux exemplaires d'un extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 septembre 2019 et des statuts mis à jour seront déposés au greffe du tribunal de commerce de GRASSE, en annexe au registre du commerce et des sociétés. **Pour avis. Le Conseil d'administration.**

193682

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE L'ASTERIE**

SC au capital de 1 524,49 €  
Siège social : 600 chemin  
de la Constance, 06600 ANTIBES  
325 588 432 RCS ANTIBES

**NOMINATION DE CO-GÉRANT**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/10/2018, il a été décidé de nommer M. Alain MOLUSCHI demeurant 45 bis boulevard du Commandant Charcot, 92200 NEUILLY SUR SEINE, en qualité de co-gérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.

193683

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 11/07/2019, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BE HORSE  
Forme : Société par actions simplifiée  
Capital : 1 500 Euros  
Siège : 261 chemin des Colles, 06250 MOUGINS

Objet : Achat vente et valorisation des chevaux de sport ainsi que toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.  
Durée : 99 années

Président : Aurélie BOUVIER-EHRMANN, 261 chemin des Colles, 06250 MOUGINS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de CANNES.

193684

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 12/09/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : NeuroVizum. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 1 000 Euros. Siège : 535, route des Lucioles, Les Aqueducs B3, 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS.

Objet : Recherche et développement en ingénierie et nouvelles technologies et plus particulièrement développement de logiciels. Président : NAVILLE Frédéric, 4 rue François Baillet, 06800 CAGNES-SUR-MER. Clause d'agrément : Les cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. Durée 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS de GRASSE.

193677

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

CAP SUD IMMOBILIER. Siège : 1195 boulevard de la Garoupe, 06160 CAP D'ANTIBES. SARL au capital de 7 622,45 Euros. RCS ANTIBES n° 420 129 728. Par décision du gérant du 25/03/2019, nomination de Monsieur Marc MARI, sis 251 chemin des oliviers, 06600 ANTIBES, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Nicolas, Roland, René LAVAL démissionnaire, à compter du 25/03/2019. Validation : RCS ANTIBES.

**PROFORMALITÉS**  
www.proformalités.com

SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE  
Sur la France entière et Monaco

193676

MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR

## MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE MARCHÉ - SERVICES  
DIRECTIVE 2014/24/UE**Section I : Pouvoir adjudicateur**

**I.1) Nom et adresses**  
Métropole Nice Côte d'Azur (06), M. le président de la Métropole Nice Côte d'Azur, direction des contrats publics, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 NICE cedex 4, FRANCE. Tél. +33 04 97 13 23 48. Courriel : dao@nicecotedazur.org. Code NUTS : FRL03.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**I.2) Procédure conjointe**

**I.3) Communication**  
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.e-marches06.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).  
**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

**I.5) Activité principale**

Services généraux des administrations publiques.

**Section II : Objet****II.1) Étendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** 18N0865 - Nettoyage des tunnels, mini-tunnels et leurs issues de secours des ouvrages situés sur le territoire de la commune de NICE.

**II.1.2) Code CPV principal**

90910000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

La présente consultation est lancée suivant la procédure : Appel d'offres ouvert - articles R.2124-2, R.2161-1 du code de la commande publique. Le présent marché a pour objet le Nettoyage des tunnels, mini-tunnels et leurs issues de secours des ouvrages situés sur le territoire de la commune de NICE.

**II.1.5) Valeur totale estimée****II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non.

**II.2) Description****II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

90910000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRL03.

Lieu principal d'exécution : Territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

**II.2.4) Description des prestations**

Accord-cadre à bons de commande

Mini : 15 000,00 Euros.

Maxi : 200 000,00 Euros.

En valeur en Euros H.T.

Durée (hors reconduction) : 12 mois.

Début du marché : A la notification du contrat.

**II.2.5) Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**II.2.6) Valeur estimée****II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui.

**Description des modalités ou du calendrier des reconductions :** Nombre de reconductions éventuelles : 3.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

**II.2.10) Variantes**  
Des variantes seront prises en considération : Non.

**II.2.11) Informations sur les options**

Options : Oui.

**Description de ces options :**

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

**II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non.

**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non.

**II.2.14) Informations complémentaires****Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1) Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle,** y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Liste et description succincte des conditions : Cf article 5.1.1 du règlement de consultation.

**III.1.2) Capacité économique et finan-****cière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

Marché réservé : Non.

**III.2) Conditions liées au marché****III.2.1) Informations relatives à la procédure****III.2.2) Conditions particulières d'exécution****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché****III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non.

**Section IV : Procédure****IV.1) Description****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte.

**IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

**IV.1.4) Information sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue****IV.1.5) Information sur la négociation****IV.1.6) Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

**IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Oui.**IV.2) Renseignements d'ordre administratif****IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** Jeudi 17 octobre 2019 - 14h00.

**IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français.

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).

**IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**

Vendredi 18 octobre 2019 - 09h00.

Lieu : A titre indicatif.

Personnes autorisées à assister à l'ou-

verture des offres : Non

**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.1) Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable :

Non.

**VI.2) Informations sur les échanges électroniques****VI.3) Informations complémentaires****A/ Phase groupement**

Le présent marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le présent marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

**B/ Adresses à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Uniquement par la plateforme : Courriel : [dao@nicecotedazur.org](mailto:dao@nicecotedazur.org). Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

**C/ Condition de remise des plis :** Cf. article 7 du règlement de consultation.

**VI.4) Procédures de recours****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs, CS61039, 06050 NICE cedex 1, FRANCE. Tél. +33 04 89 98 86 00. E-mail : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr). Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation****VI.4.3) Introduction des recours**

Nous vous informons que vous pouvez introduire un référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative dans un délai de onze jours à compter de l'envoi du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) avant la conclusion du contrat. Vous disposez également d'un délai de recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois à compter de la réception du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Vous pouvez enfin exercer un recours contre la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de NICE.

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

**VI.5) Date d'envoi du présent avis**

13 septembre 2019.

193664

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

SCM Cabinet de Groupe Les Jardins de l'Etoile, au capital de 480 Euros. Siège social : 44 avenue Franklin Roosevelt, B17, 06110 LE CANNET. RCS CANNES 379 546 310. Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 26/07/2019 : M. Stéphane LEMAIRE, co-gérant, quitte la SCM. Mme Claire BARNOUIN-COUTAS demeurant 674 chemin du Gabre, 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE, est nommée gérante pour une durée indéterminée à compter du même jour. **Pour avis.**

193667

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 10/08/2019, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : PAM BTP. Capital : 1 000 Euros. Siège : Avenue Denis Delahaye, bat C2, 06340 LA TRINITE. Objet : Terrassement, travaux de voiries et réseaux divers (v.r.d), rénovation. Gérant : Monsieur Hicham SARRAY demeurant à avenue Denis Delahaye, Bat C2, 06340 LA TRINITE, pour une durée indéterminée. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

193665

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 10/09/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DJ'NET. Forme : SASU. Objet social : Nettoyage général. Siège social : 950 avenue général de Gaulle, 06700 ST LAURENT DU VAR. Capital : 1 000 Euros. Durée : 99 ans. Présidente : Mme SALAH Ahlem demeurant au 950 avenue général de Gaulle, 06700 ST LAURENT DU VAR. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et participer aux délibérations. Clause d'agrément : Les cessions d'actions des associés sont libres. Immatriculation au RCS d'ANTIBES.

193669

**AVIS**

Aux termes d'un ASSP en date du 16/09/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AMAD 06. Sigle : CAPVITAL NICE. Objet social : Vente et location de matériel médical et d'articles orthopédiques. Siège social : 81 boulevard Pasteur, 06000 NICE. Capital : 20 000 Euros. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. Président : Monsieur VIEUX Frédéric, demeurant 52 avenue de la Baronne, 83600 FREJUS. Admission aux assemblées et droits de votes : Aux assemblées, tout associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Frédéric VIEUX.**

193674

**STECIM**

Société civile

au capital de 1 524,49 €

**Siège social : 39 rue Feray, 91100 CORBEIL-ESSONNES 349 458 661 RCS EVRY**

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 4 avenue Salonina, 06000 NICE à compter du 01/08/2019, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 349 458 661 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NICE. La société, constituée pour 99 années à compter du 14/02/1989, a pour objet social l'acquisition et exploitation de biens immobiliers et un capital de 1 524,49 € euros composé uniquement d'apports en numéraire. **Pour avis, la gérance.**

193685

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

PETITE PIERRE, SCI au capital de 1 500 €uros, 18 av Cap de Croix les Gardenias, 06100 NICE, 529 592 909 RCS NICE. L'AGE a décidé, le 6/09/2019, de transférer le siège social de la société au 1090 ch de Tralatorre, 06690 TOURRETTE LEVENS. Mention au RCS de NICE.

193714

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

SERVICES PRO EXPRESS SARL à associé unique au capital de 21 000 €uros 5<sup>ème</sup> avenue, 14<sup>ème</sup> rue, 06510 CARROS, RCS GRASSE n° 452 063 423. Aux termes d'une AGE du 20/09/2019, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 81 000 €uros. Nouveau capital : 102 000 €uros. Validation : RCS de GRASSE. **Pour avis. La gérance.**



**PROFESSIONNELS, DES OPPORTUNITÉS À PORTÉE DE CLIC.**



**PROSPECTIVE SUR MARCHÉS**  
INTÉGRALITÉ AO ET MAPA  
**SYSTÈME D'ALERTE SUR MOTS CLEFS**  
SERVICE LE MOINS CHER

marchespublics.petitesaffiches.fr

193723

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 septembre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : G.B Fermetures  
Capital social : 3 000 €uros  
Siège Social : 217 corniche d'Agrimont, Le Bellevue C, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Objet : Achat, vente, pose de tous types de fermetures (volets, portes, fenêtres, serrures).

Durée : 99 années  
Président : M. Guillaume BUNET, demeurant 217, corniche d'Agrimont, Le Bellevue C, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout associé participe aux AG et 1 action vaut 1 vote.

Transmission des actions : Soumise à agrément.

La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

**Le président.**

193725

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 avril 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : FD Construction  
Capital social : 1 000 €uros  
Siège Social : 927 route du pont de pierre, 06480 LA-COLLE-SUR-LOUP

Objet : Travaux de Construction - Maçonnerie - Terrassement - Travaux publics.

Durée : 99 années  
Président : M. Désiré FARAUD, demeurant, 195 montée des Maurettes, 06270 VILLENEUVE-LOUBET

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut y participer et une action = un vote.

Transmission des actions : Soumise à agrément.

La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

**Le président.**

193726

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 11/09/2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GAM RENOVATION. Forme : SARL. Objet :

Peinture, isolation thermique par l'extérieur, ravalement, maçonnerie. Siège social : 1 rue Diderot, 06000 NICE. C/O MC CONSULT. Capital : 1 000 €uros. Durée : 99 ans. Président : M. BEN FADHEL Mahdi demeurant rue de Saphir, les Emeraudes, 83420 LACROIX VALMER. Immatriculation au RCS de NICE.

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE**

**JUGEMENT MODIFIANT LE PLAN DE SAUVEGARDE**

Jugement du 12 septembre 2019

193716 - SASU GROUPE L C - rte de Toulon, 1070 route nationale 8, 13420 GEMENOS. RCS MARSEILLE 414 915 090. Ets secondaire : ROYAL CENTER, 2040 route nationale 06270 VILLENEUVE-LOUBET.

En date du 12/09/2019, le tribunal de commerce de MARSEILLE a rendu le jugement suivant : Modification du plan de sauvegarde. Commissaire à l'exécution du plan : SCP DOUHAIRE-AVAREZIBONETTO.

193719



**COMMUNE DE LA GAUDE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Objet du marché :** Relance du marché de fourniture, livraison et pose de mobilier urbain pour l'aménagement de la Rue Louis Michel Féraud et la Place des victoires, déclaré sans suite à l'issue de la consultation initiale (référence : La-Gaude\_06\_20190730W2\_01).

**Organisme qui passe le marché :** Commune de LA GAUDE, 6 rue Louis-Michel Féraud, 06610 LA GAUDE - Tél. 04 93 59 41 41.

Courriel : comptabilite@lagaude.fr  
**Pouvoir adjudicateur :** Commune de LA GAUDE.

**Durée du marché :** Le délai de réalisation des prestations prévues au marché ne doit pas dépasser 10 semaines.

**Procédure de passation :** Marché de Fournitures, MAPA en appl. des articles L.2123-1 et s. et R.2123-1 et s. du code de la commande publique.

**Lieu d'exécution :** Rue Louis Michel Féraud et place des Victoires, 06610 LA GAUDE.

**Allotissement :** Les prestations du marché ne sont pas alloties.

**Personne à contacter :** Services techniques : 0492112441 - Mairie : 0493594150.

**Mention relative à la dématérialisation :** Le dossier est téléchargeable www.marches-securises.fr sous la référence : La-Gaude\_06\_20190911W2\_01

**Pièces à fournir :**  
• Dossier de candidature :

- Lettre de candidature DC1.
- Déclaration du candidat DC2,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire,
- Kbis
- Attestations d'assurances,
- Références des trois dernières années
- Dossier de l'offre :
- L'acte d'engagement et ses annexes, dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société,
- Le devis de l'entreprise,
- Le CCP daté et signé,
- Le RC daté et signé,
- Attestation de visite signée,
- Un mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique de l'offre,
- Toutes les pièces concernant les critères de jugement des offres.

**Critères de jugement des offres :**  
- Valeur technique de l'offre (20%),  
- Qualité des équipements (20%),  
- Prix (60%)

**Délais de validité des offres :** 90 jours  
**Dépôt des offres par voie électronique :** Sur la plateforme www.marches-securises.fr

**Date d'envoi de la publication du pré-sent avis :** Le jeudi 19 septembre 2019.  
**Date limite de réception des offres :** Le vendredi 4 octobre 2019 à 17h00.

193715

**EXTRAIT D'UNE REQUÊTE EN DÉCLARATION D'ABSENCE**

Par requête en date du 04 juillet 2019, le procureur de la république a saisi le tribunal de grande instance de NICE à l'effet de faire déclarer l'absence de **Monsieur Jean GERTOSIO**, né le 11 juin 1934 à NICE (Alpes-Maritimes), n'ayant pas reparu à son domicile depuis le 2 novembre 2007 sans que l'on ait eu de ses nouvelles, présumé absent par jugement du juge des tutelles de NICE en date du 16 mars 2009.

193613

**PIRATE**

**SARL au capital de 10 000 €**  
6 rue de suisse, 06000 NICE  
831 715 057 RCS NICE

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

Aux termes d'une AGE du 15/07/2019, nomination de Monsieur Diego ARNARDI sis 2 avenue du Pigautier, résidence le soleil de Menton, 06500 MENTON, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Julien Stéphane Bernard OSMAN suite à sa démission.  
Validation : RCS NICE.



193718

**AVIS**

**HOTELS DU GROUPE BOUCAU - HGB SAS** au capital de 228 000 €uros. Siège social : 28 bd de la République, 06400 CANNES. 483 617 874 RCS CANNES. L'associé unique a décidé et réalise, le 22 août 2019, une augmentation du capital social de 1 219 483 €uros, à libérer par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, suivie d'une réduction du capital social 1 219 483 €uros, ce qui modifie l'article 6 des statuts.

**LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES**

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes  
R.C. NICE 957 808 306 B  
ISSN 1268 - 4031  
Siège social, administration, rédaction, publicité :  
Place du Palais,  
17, rue Alexandre Mari, 06300 NICE  
Tél. : 04 93 80 72 72  
Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr  
Site Internet : www.petitesaffiches.fr  
Directeur de la publication : JM CIAIS  
Commission paritaire n° 0723 I 79757

**ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.**  
Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel. Pour l'année 2019, le prix de la ligne est de 4.16 € pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs, 42 allée des pêcheurs, Secteur A3, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR  
Tél. 04 93 97 40 00  
**DÉPÔT LÉGAL SEPTEMBRE 2019**

Photo de une : ©JMC

2<sup>ÈME</sup> ÉDITION

SALON  
**PRH**  
PLAGES  
RESTAURANTS  
HOTELS



SALON PROFESSIONNEL

6 - 7 - 8  
OCTOBRE 2019

ANTIBES  
JUAN-LES-PINS  
ESPLANADE  
DU PRÉ DES PÊCHEURS

[www.salon-prh.fr](http://www.salon-prh.fr)

# JURIS CUP : LES AVOCATS SUR LE "TERRAIN VAGUE"



Ils sont venus de Bordeaux, Brest, Castelnau, Draguignan, Grenoble, Lavelanet, Lille, Lyon, Montpellier, Montrouge, Nantes, Nîmes, Paris, Pérols, Saint Etienne, Saintes, Soissons, Toulon... et de Nice !

Du barreau à la barre, il n'y a qu'un pas que plusieurs centaines d'Avocats ont franchi le week-end dernier en allant disputer la Juris Cup, 29<sup>ème</sup> du nom. Pour un certain nombre

d'entre-eux, troquer la robe pour le ciré est naturel puisqu'ils pratiquent régulièrement cette discipline pour le sport ou le loisir. Pour les autres, passagers embarqués de leur plein gré, avec pour mission de border l'écoute et/ou de déboucher la bouteille de rosé, ce fut une découverte et une aventure sur le grand "terrain vague" entre la cité phocéenne et les îles du Frioul. Tous pleins de bonne volonté pour en découdre dans un esprit de compétitivité amicale, et même pas superstitieux d'embarquer un vendredi 13...

### La dream team niçoise s'est bien défendue !

Parmi tous ces fiers capitaines et hardis moussaillons à la manœuvre sur les cent cinquante voiliers inscrits, Maître Julien Prandi, du Barreau de Nice, qui s'est retrouvé au milieu des participants de la plus grande régate corporative de France.

*"C'était ma première participation à une régate. J'ai découvert un sport enthousiasmant, très technique. J'avais la chance d'être bien entouré avec Nicolas Marty, Avocat marseillais spécialiste du droit maritime; Maxence Boidart, ancien moniteur de voile qui a traversé l'Atlantique et passé le cap Horn; Romain Brisard, un kiné très expérimenté en compétition".*

Une dream team qui a reçu la visite le premier soir au Village des équipages du bâtonnier Thierry Troin et du vice bâtonnier Nathalie Beurgaud, venus encourager le seul représentant du Barreau niçois.

L'association ADAIPE, présidée par Maître Marie Seguin, "Dark Pelican", société de location de bateaux à Villefranche-sur-Mer,

et la rhumerie "La Vierge du Cap" ont également aidé l'équipage de ce First 31.7 qui a fait honneur à ses sponsors en terminant bien placé dans sa catégorie.

La Juris Cup est aussi l'occasion pour les professionnels des carrières juridiques d'évoquer lors de conférences les questions d'actualité du droit (cette année, le thème portait sur "L'environnement, source du droit de la plaisance : les ports, les navires et la navigation"). Et comme les régates se déroulaient la veille de la manifestation nationale contre la réforme des retraites, tous ont aussi pris un grand bol d'air avant de battre le pavé parisien, mais c'est une autre histoire...

Jean-Michel CHEVALIER



Julien Prandi et Nicolas Marty attendent le coup de canon du départ.



Le voilier de Julien Prandi arborait les couleurs du Barreau de Nice.